



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
France

*Artémis S.A.S.*  
***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Artémis S.A.S.  
12, rue François 1er - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 82 pages*  
Référence : PB-20-2-03



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
France

### **Artémis S.A.S.**

Siège social : 12, rue François 1er - 75008 Paris  
Capital social : €862 017 387

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A la collectivité des associés de la société Artémis S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artémis S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4-1 «Principes comptables de référence : application des normes IAS/IFRS » et 5 « 1ère application de la norme IFRS 16 – Locations » des notes annexes aux états financiers consolidés qui expose l'adoption au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 «Locations» et l'interprétation IFRIC 23 «Incertitude relative aux traitements fiscaux».

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La société procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans la note « 4-5 Dépréciation d'actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4-5, 6 et 7 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.
- La société constitue des provisions pour couvrir, le cas échéant, les risques fiscaux. Nous avons examiné et pris en compte les éléments relatifs à ces contentieux en cours ou encore la probabilité de survenance des risques identifiés dans notre appréciation des provisions enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2019. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces estimations à la clôture et apprécié la correcte application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » applicable au 1er janvier 2019.
- La société évalue ses stocks au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation et peut être amenée à constater, le cas échéant, une dépréciation sur les stocks selon les modalités décrites dans la note 13 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons apprécié les méthodes utilisées pour l'évaluation des stocks, ainsi que les hypothèses et les modalités d'application retenues pour déterminer les provisions. Nous avons vérifié que la note 13 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

- La société a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1er janvier 2019. Cela a conduit la société à user de jugements et d'estimations portant essentiellement sur la durée des contrats de location et les hypothèses retenues pour la détermination du taux marginal d'emprunt permettant d'actualiser la dette de loyers futurs. Nous avons apprécié les hypothèses prises par la société qui sont décrites dans la note 5 de l'annexe des comptes consolidés et avons vérifié que les informations données dans les notes annexes aux états financiers consolidés sont appropriées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 24 avril 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



ERNST & YOUNG et Autres

**Artémis S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
24 avril 2020*

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 24 avril 2020

Paris La Défense, le 24 avril 2020

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Pascal Brouard  
Associé

Pierre Bourgeois  
Associé

# **ARTEMIS S.A.S.**

## **COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **SOMMAIRE**

**Etat de la situation financière consolidée**

---

**Compte de résultat consolidé**

---

**Etat du résultat global consolidé**

---

**Tableau des flux de trésorerie consolidés**

---

**Variation des capitaux propres consolidés**

---

**Annexe aux comptes consolidés**

---

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

#### ACTIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ecarts d'acquisition	6	4 605,8	4 434,1
Autres immobilisations incorporelles	7	7 513,7	7 614,5
Immobilisations corporelles	8	4 482,4	3 807,2
Droits d'utilisation	5	4 562,0	-
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9	3 057,3	2 972,8
Actifs financiers non courants	10	538,7	444,7
Actifs d'impôts différés	11	1 413,6	893,9
Autres actifs et dérivés non courants	12 - 25	33,4	47,0
<b>Actif non courant</b>		<b>26 206,9</b>	<b>20 214,2</b>
Stocks	13	3 174,3	2 615,1
Créances clients	14	2 018,4	1 977,0
Créances d'impôts courants	11	309,7	117,9
Actifs financiers courants	10	756,1	639,1
Autres actifs et dérivés courants	14 - 25	1 190,0	1 109,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 742,5	2 665,6
<b>Actif courant</b>		<b>10 191,0</b>	<b>9 124,4</b>
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	6,1	539,1
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 404,0</b>	<b>29 877,7</b>

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

#### PASSIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social	17	862,0	862,0
Réserves de conversion		(373,8)	(406,3)
Autres réserves		5 595,8	5 016,5
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>6 084,0</b>	<b>5 472,2</b>
<b>Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés</b>		<b>6 209,8</b>	<b>6 018,9</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>12 293,8</b>	<b>11 491,1</b>
Provisions	18	34,3	33,9
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	162,7	136,2
Dettes financières à long terme	20 - 21	7 843,1	7 868,6
Dettes financières liées aux locations à long terme	5	3 883,8	-
Passifs d'impôts différés	11	1 608,1	1 662,9
Autres passifs et dérivés non courants	23 - 25	205,4	60,1
<b>Passif non courant</b>		<b>13 737,4</b>	<b>9 761,7</b>
Provisions	18	216,2	256,6
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	9,3	9,0
Dettes financières à court terme	20 - 21	2 789,9	1 479,9
Dettes financières liées aux locations à court terme	5	751,8	-
Dettes fournisseurs	24	1 987,0	2 155,8
Dettes d'impôts courants	11	1 370,6	1 322,6
Autres passifs et dérivés courants	24 - 25	3 247,2	3 212,4
<b>Passif courant</b>		<b>10 372,0</b>	<b>8 436,3</b>
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	0,8	188,6
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>36 404,0</b>	<b>29 877,7</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	2019	2018
<i>Activités poursuivies</i>			
Produits des activités ordinaires		17 146,4	14 853,1
Coûts des produits et services vendus		(4 403,2)	(3 741,2)
<b>Marge brute</b>		<b>12 743,2</b>	<b>11 111,9</b>
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel		(2 711,2)	(2 492,8)
Autres produits et charges opérationnels courants		(5 134,9)	(4 561,2)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 897,1</b>	<b>4 057,9</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants		(233,5)	(228,0)
<b>Résultat opérationnel</b>	26	<b>4 663,6</b>	<b>3 829,9</b>
<b>Charges financières (nettes)</b>	27	<b>(430,3)</b>	<b>(302,7)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>4 233,3</b>	<b>3 527,2</b>
Impôts sur les bénéfices	28	(2 169,7)	(906,6)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>2 063,7</b>	<b>2 620,6</b>
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		117,2	43,0
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>2 180,8</b>	<b>2 663,6</b>
<i>Activités abandonnées</i>			
Résultat net des activités abandonnées	29	125,4	1 095,2
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 306,3</b>	<b>3 758,8</b>
Intérêts non contrôlés		1 383,2	2 232,8
<b>Résultat net de l'exercice part du Groupe</b>		<b>923,0</b>	<b>1 526,0</b>
<b>Résultat net par action part du Groupe</b> (en euros)		<b>16,5</b>	<b>27,3</b>
<b>Résultat net dilué par action part du Groupe</b> (en euros)		<b>16,5</b>	<b>27,3</b>
<b>Résultat net par action des activités poursuivies</b> (en euros)		<b>39,0</b>	<b>47,6</b>
<b>Résultat net dilué par action des activités poursuivies</b> (en euros)		<b>39,0</b>	<b>47,6</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

### AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Résultat net</b>	<b>2 306,3</b>	<b>3 758,8</b>
Excédent des actifs des régimes des retraites non comptabilisé	-	-
Ecart actuariels <sup>(1)</sup>	(21,8)	3,1
Eléments non recyclables de la quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	-	-
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	<b>(21,8)</b>	<b>3,1</b>
Ecart de conversion	73,9	(79,6)
Couvertures des flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	10,6	(151,7)
Actifs évalués à la juste valeur <sup>(1)</sup>	(0,1)	(16,3)
Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	(18,9)	32,2
<b>Eléments recyclables en résultat</b>	<b>65,5</b>	<b>(215,4)</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>	<b>43,7</b>	<b>(212,3)</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>2 350,0</b>	<b>3 546,5</b>
Dont part du groupe	949,1	1 432,8
Dont part des intérêts non contrôlés	1 400,9	2 113,7

(1) Net d'impôt

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)		2019	2018
Résultat net des activités poursuivies		2 180,8	2 663,6
Dotations nettes courantes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant		1 405,9	602,5
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	22.2	(446,2)	(48,8)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>22.2</b>	<b>3 140,5</b>	<b>3 217,3</b>
Charges et produits d'intérêts		365,0	288,4
Dividendes reçus		(0,5)	(1,0)
Charge nette d'impôt exigible	28	2 623,1	1 097,8
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts</b>		<b>6 128,1</b>	<b>4 602,5</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(631,8)</b>	<b>(288,8)</b>
Impôts sur le résultat payés	11.1	<b>(2 943,2)</b>	<b>(556,1)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>2 553,1</b>	<b>3 757,6</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 374,1)	(1 204,6)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		31,5	28,0
<b>Investissement d'exploitation net</b>		<b>(1 342,6)</b>	<b>(1 176,6)</b>
Acquisition de titres de participation et titres immobilisés		(106,8)	(298,8)
Cessions de titres de participation et titres immobilisés		0,8	7,4
Impact sur la trésorerie des variations de périmètre		24,0	7,7
Variation nette des autres immobilisations financières		(318,8)	(373,6)
Intérêts et dividendes reçus		56,0	18,5
<b>Investissement financier net</b>		<b>(344,8)</b>	<b>(638,8)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(1 687,4)</b>	<b>(1 815,4)</b>
Variation des emprunts et dettes financières	22.3	1 218,1	(609,0)
Remboursement des passifs sur contrats de location		(680,1)	-
Augmentation (réduction) de capital d'Artémis, société-mère		-	-
Augmentation (réduction) de capital des filiales		(420,8)	(170,8)
Dividendes versés par Artémis, société-mère		(50,4)	(150,0)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés des filiales intégrées		(801,1)	(472,0)
Intérêts versés		(382,3)	(302,1)
<b>FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(1 116,6)</b>	<b>(1 703,9)</b>
Flux nets liés aux activités abandonnées		132,7	(379,1)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		126,7	(49,3)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>8,5</b>	<b>(190,1)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22.1	2 280,6	2 470,7
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22.1	2 289,1	2 280,6

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

(en millions d'euros)	Capital	Réserves de conversion	Rééval. des instruments financiers	Autres réserves et résultats nets part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés	Capitaux propres consolidés de l'ensemble consolidé
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>862,0</b>	<b>(302,2)</b>	<b>38,3</b>	<b>3 550,7</b>	<b>4 148,8</b>	<b>7 761,2</b>	<b>11 910,0</b>
<b>Résultat global total</b>	-	<b>(41,0)</b>	<b>(49,3)</b>	<b>1 523,1</b>	<b>1 432,8</b>	<b>2 113,7</b>	<b>3 546,5</b>
Dividendes versés	-	-	-	(150,0)	(150,0)	(3 274,8)	(3 424,8)
Valorisation des options de souscription d'action	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	(63,1)	(36,2)	139,9	40,6	(581,2)	(540,6)
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	-	<b>(63,1)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(109,4)</b>	<b>(3 856,0)</b>	<b>(3 965,4)</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>862,0</b>	<b>(406,3)</b>	<b>(47,2)</b>	<b>5 063,7</b>	<b>5 472,2</b>	<b>6 018,9</b>	<b>11 491,1</b>
<b>Résultat global total</b>	-	<b>53,6</b>	<b>0,1</b>	<b>895,4</b>	<b>949,1</b>	<b>1 400,9</b>	<b>2 350,0</b>
Dividendes versés	-	-	-	(50,4)	(50,4)	(800,3)	(850,7)
Titres d'autocontrôles Kering	-	-	-	(167,7)	(167,7)	(237,6)	(405,3)
1ere application IFRIC 23	-	-	-	(68,7)	(68,7)	(97,3)	(166,0)
Autres variations	-	(21,1)	(2,5)	(26,9)	(50,5)	(74,8)	(125,3)
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	-	<b>(21,1)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(313,7)</b>	<b>(337,3)</b>	<b>(1 210,0)</b>	<b>(1 547,3)</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>862,0</b>	<b>(373,8)</b>	<b>(49,6)</b>	<b>5 645,4</b>	<b>6 084,0</b>	<b>6 209,8</b>	<b>12 293,8</b>

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

1.	PRESENTATION .....	9
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	9
3.	EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS.....	11
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	13
5.	1ère APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 – LOCATIONS .....	21
6.	ECARTS D'ACQUISITION .....	25
7.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	28
8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	31
9.	PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE .....	34
10.	ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS .....	34
11.	IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES .....	37
12.	AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS.....	38
13.	STOCKS .....	39
14.	CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS .....	40
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	40
16.	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	41
17.	CAPITAL SOCIAL .....	41
18.	PROVISIONS .....	42
19.	PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES .....	43
20.	DETTES FINANCIERES.....	46
21.	ENDETTEMENT FINANCIER NET .....	48
22.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	49
23.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS .....	50
24.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS.....	50
25.	INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE .....	50
26.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	52
27.	CHARGES FINANCIERES NETTES .....	53
28.	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	54
29.	RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES.....	56
30.	SECTEURS OPERATIONNELS .....	57
31.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	60
32.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	64
33.	REMUNERATION.....	64
34.	EFFECTIF .....	64
35.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	65
36.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	65

## 1. PRESENTATION

Artémis, société-mère du Groupe, est une société par actions simplifiée dont le siège social est 12, rue François 1er – 75008 Paris - France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable d'Artémis et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 mai 2020.

## 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

**Artémis SAS** est une société d'investissement dont les filiales et participations sont engagées dans des activités diversifiées. La plus importante est Kering dont les activités sont centrées sur les marques d'habillement et d'accessoires, présentes sur le segment dynamique du Luxe.

La liste complète des sociétés consolidées au 31 décembre 2019 ainsi que le pourcentage d'intérêts ultime d'Artémis sont communiqués en annexe.

Sauf précision contraire, les sociétés ci-après sont détenues à chaque palier de consolidation avec un pourcentage d'intérêts proche de 100 %. Au-delà des holdings intermédiaires, le périmètre de consolidation peut être réparti de façon synthétique comme suit :

### 2-1 Kering

Artémis détient 41,38% (41,04% en 2018) de **Kering**. L'activité de Kering repose sur des marques puissantes à fort rayonnement international, des segments de marché cohérents et un secteur de consommation dynamique. Les activités du Luxe regroupent les Maisons de prestige **Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Alexander McQueen, Balenciaga, Boucheron, Brioni, Girard-Perregaux, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ulysse Nardin et Kering Eyewear**.

Les intérêts non contrôlés s'élèvent à 58,62%. En 2019 ils représentent :

- 1 379,6 millions d'euros de résultat net,
- 6 185,6 millions d'euros de capitaux propres,
- 799,4 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires minoritaires

Les états financiers de Kering sont disponibles sur le site de Kering à l'adresse suivante : <http://www.kering.com/fr/finance/publications>

### 2-2 Ventes aux enchères et Art

Artémis détient la société britannique **Christie's International**, un des principaux groupes mondiaux de ventes aux enchères d'œuvres d'art.

### 2-3 Activités viticoles

Artémis est actionnaire de plusieurs exploitations produisant des vins d'exception :

- la **Société Civile du Vignoble de Château Latour**, détenue à 95,48%, située dans la région viticole de Pauillac,
- **Domaine d'Eugénie**, détenue à 100%, située à Vosne-Romanée,
- la **Société Civile du Vignoble de Château Grillet et Domaine de Château Grillet**, détenues à 100%, situées dans la Vallée du Rhône à proximité des appellations Condrieu et Côte-Rotie,
- **Kerwin Estate**, détenue à 100%, située dans la vallée de Napa en Californie.
- **Château Siaurac and Co et PAN**, détenues à 100%. Château Siaurac and Co exploite un ensemble de trois vignobles situés sur la Rive Droite de Bordeaux : Château Vray Croix de Gay (Pomerol), Château le Prieuré (Grand Cru Classé de Saint-Emilion) et Château Siaurac (Lalande-de-Pomerol).
- la **Société Civile du Clos de Tart**, détenue à 100%, située sur le territoire du village de Morey-Saint-Denis et représentant le plus vaste Monopole classé en Grand Cru. Le domaine produit deux vins : le Clos de Tart grand cru et le Morey-Saint-Denis premier cru La Forge, issu des jeunes vignes du Clos.

### 2-4 Autres activités

Artémis est engagée dans un certain nombre d'activités et intègre donc les actifs suivants dans son périmètre de consolidation :

#### 2-4.1 Presse

Artémis développe en France son activité Presse à travers le groupe **Sebdo Le Point** qui édite l'hebdomadaire **Le Point**.

#### 2-4.2 Croisières

Artémis a acquis le 8 octobre 2015, le croisiériste français de luxe **Ponant**. L'entreprise créée en 1988 et basée à Marseille, fabrique et exploite des navires de croisières de luxe.

**Arvag**, qui détient 100% de la **Compagnie du Ponant SAS**, est détenue à 92,81% et est intégrée globalement dans les comptes d'Artémis.

Le 16 septembre 2019, la **Compagnie du Ponant** a finalisé l'acquisition de **Paul Gauguin Cruise Holding** qui opère essentiellement des croisières en Polynésie française.

La flotte opère commercialement 10 navires : l'Austral, le Boréal, le Lyrial, le Soléal, le Lapérouse, le Champlain, le Bougainville, le Dumont d'Urville, le Ponant et P. Gauguin.

## 2-4.3 Autres participations

Artémis consolide les sociétés suivantes :

- **Stade Rennais Football Club**, détenue à 100%
- **Puma** (détenue à 35,32% et comptabilisée par mise en équivalence)
- **SCAR**, société d'affrètement d'hélicoptères (détenue à 49% et comptabilisée par mise en équivalence)

## 3. EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

### 3-1 Chez Kering

#### *Recentrage stratégique et activités abandonnées*

Le 2 avril 2019, Kering a annoncé avoir finalisé la cession de la marque américaine de sport et lifestyle Volcom. L'entreprise américaine Authentic Brands Group (ABG) a acquis les droits de propriété intellectuelle de Volcom à compter du 1er avril 2019. L'équipe managériale actuelle de Volcom reprend la licence d'exploitation de la marque et poursuivra le développement des activités de la marque aux États-Unis, en France, en Australie et au Japon.

Le 15 juillet 2019, Kering a finalisé la cession de sa participation dans la société Stella McCartney, à la suite d'une phase de transition et de séparation des activités de la marque (carve - out) initiée le 28 mars 2018.

#### *Evolution et transfert des activités logistiques*

Dans un contexte d'évolution rapide de l'industrie et de croissance importante, Kering est engagé dans une refonte globale de son organisation logistique, s'appuyant sur les dernières technologies, afin de répondre aux nouveaux besoins de ses Maisons en termes de volume, de « leadtime » et d'intégration omnicanal.

Le projet, déjà engagé aux États-Unis avec la construction d'un nouveau site dans le New Jersey, sera progressivement mis en œuvre d'ici à 2022. Il impliquera notamment le regroupement de la majorité des activités logistiques jusqu'à présent opérées en Suisse dans un nouveau hub qui sera situé en Italie, près de Novara.

La nouvelle plateforme en Italie sera dimensionnée pour la croissance future du Groupe et aura une capacité de stockage plus importante, reflétant l'augmentation des volumes. Elle répondra également à la demande croissante d'interconnectivité avec les principales plateformes de transport.

#### *Accord des autorités fiscales italiennes*

Le 9 mai 2019, Kering a annoncé avoir conclu un accord avec les autorités fiscales italiennes dans le cadre de la procédure ouverte à l'encontre de sa filiale suisse Luxury Goods International (LGI).

L'accord, trouvé au terme d'une analyse approfondie et dans un esprit collaboratif mutuel, reconnaît que les réclamations soulevées par l'audit fiscal concernaient d'une part l'existence d'un établissement stable en Italie sur la période 2011-2017, avec les profits associés, et d'autre part, les prix de transfert intragroupe appliqués pour la même période entre LGI et Guccio Gucci S.p.A.

### ***Nominations et gouvernance d'entreprise chez Kering***

Lors de sa réunion du 11 février 2019, le Conseil d'administration de Kering a désigné Mme Sophie L'Hélias en tant qu'administratrice référente indépendante, avec un rôle habituel, notamment, en coordination avec le Président, d'être la porte-parole du Conseil auprès des investisseurs sur les questions ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance).

Kering a par ailleurs annoncé la nomination de Cédric Charbit, CEO de Balenciaga, au Comité exécutif du Groupe à compter du 1er juillet 2019.

Par ailleurs, Bartolomeo Rongone est nommé CEO de la Maison Bottega Veneta à compter du 1er septembre 2019, en remplacement de Claus-Dietrich Lahrs. Il sera rattaché à François-Henri Pinault, Président-Directeur général de Kering, et sera membre du Comité exécutif du Groupe.

Enfin, Kering a annoncé le 17 décembre 2019 la nomination de Mehdi Benabadji en tant que CEO de Brioni à compter du 1er janvier 2020, en remplacement de Fabrizio Malverdi. Il sera rattaché à Jean-François Palus, Directeur général délégué de Kering.

### ***Emission obligataire échangeable en actions PUMA***

Kering a réalisé le 25 septembre 2019 le placement d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes PUMA. En raison d'une forte demande, le montant nominal de l'émission a été porté de 500 millions d'euros à 550 millions d'euros. Le produit net de l'émission de ces obligations a été affecté aux besoins généraux de Kering. Les obligations ont été émises à un montant nominal unitaire de 100 000 euros, ne portant pas d'intérêt (zéro coupon), et à un prix égal à 108,75 % de leur valeur nominale, soit 108 750 euros, faisant apparaître un rendement à échéance de - 2,78 %. Elles seront remboursées à leur valeur nominale le 30 septembre 2022 (en l'absence de remboursement anticipé). Kering a la faculté durant la vie de l'obligation et à l'échéance de rembourser en titres PUMA, en numéraire ou un mix titres/numéraire

### ***Programme de rachat d'actions***

Kering a annoncé le 29 octobre 2018 la mise en place d'un programme de rachat d'actions avec l'objectif de racheter jusqu'à 1,0 % de son capital social sur une durée de 12 mois.

Entre le 29 octobre 2018 et le 28 février 2019, une première tranche du programme a porté sur 603 406 actions. Une seconde tranche de ce programme portant sur 658 000 actions a été réalisée entre le 17 juin 2019 et le 31 juillet 2019. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être annulées dans le courant de l'année 2020.

## **3-2 Au sein des autres activités du Groupe**

L'Agefi a été cédée le 26 juillet 2019 à Agora.

À la suite de cette cession, Finintel qui détenait l'Agefi a été fusionné (TUP) dans Artémis SAS le 12 novembre 2019.

## 4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 4-1 Principes comptables de référence : application des normes IAS/IFRS

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le groupe Artémis a établi ses états financiers consolidés de l'exercice 2019 conformément aux normes comptables internationales applicables à la date de clôture. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

*Le groupe Artémis a appliqué à ses états financiers les normes et amendements nouvellement applicables à compter du 1er janvier 2019 :*

- la norme IFRS 16 – Locations qui établit le modèle de comptabilisation des contrats de location et qui remplace la norme IAS 17 – Contrats de location et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27 ;
- l'amendement de la norme IFRS 9 – Instruments financiers relatif aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- les amendement de la norme IAS 28 relatif aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- les amendements de la norme IAS 19 relatifs aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies ;
- les amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2015-2017 concernant les normes IAS 12, IAS 23, IFRS 3 et IFRS 11 ;
- l'interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

Les bases de préparation et l'impact de la première application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 sont présentés en Note 5 – 1 ère application de la norme IFRS 16 - *Locations*.

Par ailleurs, dans le cadre de la première application de l'interprétation IFRIC 23, le Groupe a été amené à revoir sa méthodologie d'évaluation de ses passifs fiscaux relatifs aux risques non probables. Ce changement de méthode s'est traduit par la comptabilisation d'une provision supplémentaire de 166 millions d'euros au 1er janvier 2019, en contrepartie des capitaux propres.

Les autres amendements de normes n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019.

*Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019 :*

- les amendements aux normes IAS 1 et IAS 8, relatifs à la modification de la définition du terme « significatif », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB ;
- les amendements à la norme IFRS 3, relatifs à la définition d'une entreprise, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB ;
- la modification des références au cadre conceptuel dans les normes, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB ;
- la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021.

Par ailleurs, le Groupe continuera d'appliquer les amendements liés à IFRS 9/IAS 39, tant en termes de calendrier que de montant des flux de trésorerie sous-jacents pour lesquels le Groupe est exposé, et ce jusqu'à ce que soit levée l'incertitude concernant la réforme des taux de référence IBOR. Le Groupe estime que cette incertitude subsistera tant que les contrats existants faisant référence à ces taux ne seront pas modifiés pour préciser la date à laquelle le taux de référence sera remplacé, et ainsi redéfinir les impacts liés à ce nouvel indice de référence et les ajustements de marge qui en découlent. Cette situation sera en partie dépendante de l'introduction de clauses de remplacement qui devront être ajoutées aux contrats concernés et à la négociation avec les prêteurs et les porteurs d'obligations.

#### **4-2 Bases d'évaluations**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des droits d'utilisation et des passifs sur contrat de location ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- des passifs au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (droits à appréciations d'actions dénoués en trésorerie ou SARs), évalués à la juste valeur.
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

#### **4-3 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe Artémis qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans l'annexe aux états financiers. La Direction du groupe Artémis revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des positions fiscales incertaines, des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des passifs sur contrats de location, des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe Artémis utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Artémis sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées. C'est le cas notamment pour les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

#### **4-4 Principes de consolidation**

##### *Les filiales*

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe Artémis exerce un contrôle. Le contrôle se définit selon trois critères qui sont le pouvoir exercé sur l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et la capacité d'influer sur les rendements de l'entité. Cette définition du contrôle implique que le pouvoir détenu sur une entité peut se faire de plusieurs manières et non pas seulement à travers le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle s'ils sont substantifs. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote mais peut également exister avec une détention de moins de 50 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des entreprises contrôlées sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du groupe Artémis.

##### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le groupe Artémis exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sans avoir le contrôle, et qui s'accompagne généralement d'une détention de 20 à 50 % des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût, sauf dans les cas où le groupe Artémis en détenait préalablement le contrôle. Les titres sont alors évalués à la juste valeur à la date de perte de contrôle par le résultat.

Par la suite, la quote-part du groupe Artémis dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global.

Si la quote-part du groupe Artémis dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe Artémis cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les résultats sur les opérations internes avec les participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du groupe Artémis dans ces sociétés.

Les principes et méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du groupe Artémis.

#### *Regroupement d'entreprises*

Les regroupements d'entreprises, dans le cas où le groupe Artémis obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode d'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er janvier 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe Artémis dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la part du groupe Artémis dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste-valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise eux-mêmes généralement à la juste valeur (méthode du goodwill partiel).

L'écart d'acquisition est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Tout badwill est exclu de la valeur comptable de cette dernière et est à la place inclus comme produits dans la détermination de la quote-part de l'investisseur dans le résultat de l'entreprise associée de la période au cours de laquelle la participation est acquise.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés cédées jusqu'à la date de cession, ceux des sociétés acquises depuis la date d'acquisition.

#### **4-5 Dépréciation d'actifs**

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT contenant un écart d'acquisition et/ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que certaines marques, font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Par ailleurs, pour toutes les UGTs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition des actifs.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif, à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon de 5 ans à l'exception de certaines UGT ou groupes d'UGT en cours de repositionnement stratégique pour lesquelles une durée plus longue peut être retenue. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est affectée prioritairement à l'écart d'acquisition le cas échéant et est enregistrée sur la ligne autres produits et charges opérationnels non courants du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement lorsque les indices ayant conduit à la perte de valeur n'existent plus. Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de l'écart d'acquisition correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

#### **4-6 Passifs financiers**

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9. Au sein du Groupe, à l'exception des options de vente accordées à des actionnaires minoritaires, des dérivés passifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs

estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

### **Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires**

Le groupe Artémis a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non contrôlés correspondant sont décomptabilisés. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe.

La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

### **Instruments composés**

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres » ou « dérivé incorporé ».

Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs composantes :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en un nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue soit un instrument de capitaux propres soit un dérivé incorporé ;
- le cas échéant, un ou plusieurs autres dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Dans le cas où l'obligation convertible contient des dérivés incorporés étroitement liés à l'emprunt au sens de la norme IFRS 9, la valeur de ces composantes est imputée sur la valeur de la dette, afin de déterminer la valeur de la composante capitaux propres. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti ;
- les dérivés incorporés non étroitement liés à la dette sont comptabilisés à leur juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat ;
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

#### **4-7 Titres auto détenus par les filiales**

Les titres d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### **4-8 Paiements fondés sur des actions**

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition, la juste valeur des options est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites et les droits à appréciation d'actions dénoués en trésorerie (SARs) attribués dans le groupe Artémis donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits et dont la juste valeur est réévaluée à chaque clôture par résultat.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres, le groupe Artémis a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **4-9 Options sur actions propres**

Les options sur actions propres détenues par les filiales sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat.

Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial. Les variations de valeur ne sont pas comptabilisées.

Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 4-6.

#### **4-10 Actifs éventuels**

Un actif éventuel est défini comme un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés si cela conduit à la reconnaissance de produits qui peuvent n'être jamais réalisés.

#### **4-11 Garanties**

Le coût estimé des garanties accordées lors de la vente des produits fait l'objet de provisions enregistrées en dettes du fait de leur nature de charges à payer.

#### **4-12 Bilan consolidé**

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants. Les éléments courants sont les actifs et passifs devant être réalisés ou réglés, vendus ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entité ou dont la date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

#### **4-13 Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie du groupe Artémis est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 - *Tableaux des flux de trésorerie*. Le groupe Artémis utilise notamment la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau des flux de trésorerie.

#### **4-14 Conversion des états financiers et transactions en devises**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis sur la base du cours moyen de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice, ainsi que ceux provenant de la différence entre cours moyens et cours de clôture, sont portés en "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés. Toutefois, les écarts de conversion entre cours moyens et cours de clôture, constatés sur des sociétés de personnes dont le résultat remonte automatiquement, sont virés en résultat de change lors de l'exercice de leur naissance ;
- les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont portés en « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité

acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les écarts de change latents résultant de ces conversions sont inclus en résultat financier.

Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction, et les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

## **5. 1ère APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 – LOCATIONS**

L'application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 impacte significativement les états financiers consolidés d'Artémis par le biais de sa filiale Kering, du fait de son activité retail très majoritaire au sein de ses Maisons. En effet, la quasi-totalité des contrats de location conclus par le Groupe Kering sont des locations immobilières.

### **5-1 Contrats de location concernés par l'application de la norme IFRS 16**

Un contrat de location, tel que défini par la norme IFRS 16, est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour rappel, un contrat est un accord entre deux parties ou plus, qui crée des droits et des obligations exécutoires.

Le Groupe a choisi d'appliquer les mesures de simplification autorisées par la norme IFRS 16 et a exclu les contrats suivants :

- des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf ;
- de la part variable de loyer qui, par définition, ne peut être considérée ferme et constituer un passif sur contrats de location à reconnaître dans l'état de la situation financière ;

Ces contrats de location continuent d'être comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, sans changement par rapport à la norme IAS 17.

Par ailleurs, lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

## **5-2 Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16**

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'État de la situation financière consolidée à la date de début du contrat de location :

- un Passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non-courante.
- un Droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du Passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

L'impact dans le Compte de résultat de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- Dans le Résultat Opérationnel Courant la part fixe des loyers est annulée et remplacée par la charge d'amortissement linéaire correspondant aux Droits d'Utilisation sur contrats de location ;
- Dans les Charges Financières (nettes), on constate de la charge d'intérêt correspondant la désactualisation des Passifs sur contrats de location.

Le Groupe considère qu'il est difficile, voire impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de chaque contrat de location. De ce fait, le Groupe a choisi d'appliquer le taux marginal d'emprunt du groupe à l'ensemble de ses contrats de location. Il correspond au taux d'intérêt que le Groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire. Les taux d'emprunt marginal utilisés sont construits sur la base d'une combinaison de courbes de taux sans risque par devise/pays, des points de swap euro/devise ainsi que du spread de crédit du Groupe.

## **Décision de l'IFRS Interpretation Committee du 16 décembre 2019**

L'IFRS IC a publié le 16 décembre 2019 sa décision finale portant sur les contrats de location tacitement renouvelables ou à durée non définie ou indéfinie avec clause de résiliation, précisant les critères à appliquer pour déterminer leur durée exécutoire et l'interaction avec la durée d'amortissement des agencements non amovibles sous-jacents.

Le Groupe a recensé les contrats potentiellement concernés afin de procéder aux estimations des impacts éventuels. La collecte de toutes les informations nécessaires est encore en cours au vu de la date de publication tardive de cette décision.

Le Groupe considère toutefois que les coûts d'abandon des aménagements non amovibles relatifs à ces contrats ne peuvent être considérés comme une pénalité. De plus, pour la grande majorité de ces contrats, la part fixe de loyer étant faible, l'impact d'une éventuelle reconnaissance de droits d'utilisation et de passifs sur contrats de location au titre de cette catégorie de contrats ne serait donc pas significatif aux bornes du Groupe.

Par ailleurs, conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018 pour les baux commerciaux conclus en France (3 - 6-9), le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début de ce type de contrat de location une durée de 9 ans. La décision de l'IFRIC pourrait remettre en cause ce traitement et potentiellement se traduire par un allongement de la durée de certains de ces contrats de location, en augmentant la valeur de leurs droits d'utilisation et de leurs passifs sur contrats de location, sans pour autant être significatif aux bornes du Groupe.

### **5-3 Méthode de transition**

Conformément aux dispositions transitoires décrites au paragraphe C5 (b) de la norme IFRS 16, Artémis a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective partielle » consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale dans ses comptes consolidés à la date de première application, à savoir au 1er janvier 2019. Cette méthode de transition n'autorise pas le retraitement des périodes comparatives.

En application de cette méthode de transition, Artémis a comptabilisé au 1er janvier 2019 :

- des Passifs courants et non-courants sur contrats de location, au titre des contrats de locations antérieurement classés en tant que contrats de location opérationnelle en application de la norme IAS 17. Ces passifs correspondent à la valeur des paiements de loyers fixes restants actualisés au taux d'emprunt marginal applicable à chacun de ces contrats au 1er janvier 2019 ;
- des Droits d'utilisation sur contrats de location pour les mêmes contrats, pour le montant du passif sur contrat de location correspondant, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient précédemment comptabilisés dans l'État de la situation financière consolidée dans les Autres actifs ou passifs courants.

Les contrats de location qui étaient classés précédemment en contrats de location financement selon la norme IAS 17 et faisaient partie de l'Endettement financier net, ont été reclassés pour être présentés dans les Passifs courants et non-courants sur contrats de location pour la même valeur. Les immobilisations corporelles correspondantes ont été reclassées pour leur part dans les droits d'utilisation sur contrats de location.

Les droits au bail se rattachant à certains contrats de location ont été reclassés dans l'État de la situation financière consolidée, de la ligne Marques et autres immobilisations incorporelles pour être présentés sur la ligne Droits d'utilisation sur contrats de location.

## 5-4 Impact de transition sur l'État de la situation financière consolidée au 1er janvier 2019

ACTIF (en millions d'euros)	31 décembre 2018	1ère application IFRS 16	1er janvier 2019
Ecarts d'acquisition	4 434,1		4 434,1
Autres immobilisations incorporelles	7 614,5	(145,5)	7 469,0
Immobilisations corporelles	3 807,2	(120,2)	3 687,0
Droits d'utilisation sur contrats de location		4 064,0	4 064,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 972,8		2 972,8
Actifs financiers non courants	444,7		444,7
Actifs d'impôts différés	893,9		893,9
Autres actifs et dérivés non courants	47,0		47,0
<b>Actif non courant</b>	<b>20 214,2</b>	<b>3 798,3</b>	<b>24 012,5</b>
Stocks	2 615,1		2 615,1
Créances clients	1 977,0		1 977,0
Créances d'impôts courants	117,9		117,9
Actifs financiers courants	639,1		639,1
Autres actifs et dérivés courants	1 109,7	(47,8)	1 061,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 665,6		2 665,6
			-
<b>Actif courant</b>	<b>9 124,4</b>	<b>(47,8)</b>	<b>9 076,6</b>
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	539,1		539,1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>29 877,7</b>	<b>3 750,5</b>	<b>33 628,2</b>

PASSIF (en millions d'euros)	31 décembre 2018	1ère application IFRS 16	1er janvier 2019
Capital social	862,0		862,0
Réserves de conversion	(406,3)		(406,3)
Autres réserves	5 016,5	2,3	5 018,8
	-		-
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>5 472,2</b>	<b>2,3</b>	<b>5 474,5</b>
<b>Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés</b>	<b>6 018,9</b>		<b>6 018,9</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>11 491,1</b>	<b>2,3</b>	<b>11 493,4</b>
Provisions	33,9		33,9
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	136,2		136,2
Dettes financières à long terme	7 868,6	(43,0)	7 825,6
Dettes financières liées aux locations		3 454,2	3 454,2
Passifs d'impôts différés	1 662,9		1 662,9
Autres passifs et dérivés non courants	60,1		60,1
<b>Passif non courant</b>	<b>9 761,7</b>	<b>3 411,2</b>	<b>13 172,9</b>
Provisions	256,6		256,6
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	9,0		9,0
Dettes financières à court terme	1 479,9	(57,2)	1 422,7
Dettes financières liées aux locations		599,5	599,5
Dettes fournisseurs	2 155,8	-	2 155,8
Dettes d'impôts courants	1 322,6		1 322,6
Autres passifs et dérivés courants	3 212,4	(205,3)	3 007,1
<b>Passif courant</b>	<b>8 436,3</b>	<b>337,0</b>	<b>8 773,3</b>
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	188,6		188,6
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>29 877,7</b>	<b>3 750,5</b>	<b>33 628,2</b>

### 5-5 Réconciliation entre Engagements hors bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les Passifs sur contrats de location au 1er janvier 2019

	Réconciliation
<b>Engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018 (publiés)</b>	<b>4 249,7</b>
Effet du taux marginal d'emprunt sur les Engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018	(432,3)
<b>Engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018 (actualisés au taux marginal d'emprunt)</b>	<b>3 817,4</b>
Contrats de location dont la prise d'effet est postérieure au 1er janvier 2019 (non inclus dans les Passifs sur contrats de location)	(196,1)
Contrats de location de courte durée (initiale et résiduelle au 1er janvier 2019)	(57,1)
Contrats de location d'actifs de faible valeur	(3,0)
Différence d'estimation des durées de contrats de location (prise en compte d'options de renouvellement ou de résiliation dans les Passifs sur contrats de location)	168,9
Autres Effets	323,6
<b>Dettes de location au 1er janvier 2019 après première application</b>	<b>4 053,7</b>

### 5-6 Informations relatives aux contrats de location au 31 Décembre 2019

	2019
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation sur contrats de location - Immobilier	769,8
Charge d'intrêt sur contrats de location	122,5
Charge de loyer - Contrats de location à court terme	46,3
Charge de loyer - Actifs de faible valeur	9,5
Charge de loyer - Part Variable	939,3
Produits de sous location	7,5
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	778,6
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 120,1
<b>Valeur comptable des droits d'utilisation sur contrats de location au 31/12/2019</b>	<b>4 562,0</b>

### 5-7 Echéanciers des Passifs sur contrats de location

	2019
N+1	751,8
N+2	673,8
N+3	593,8
N+4	505,1
N+5 et au-delà	2 111,1
<b>Passifs sur contrats de location</b>	<b>4 635,6</b>

## 6. ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Si le Groupe opte pour une évaluation des intérêts non contrôlés à la juste-valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), l'écart d'acquisition est calculé sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les principes de dépréciation des écarts d'acquisition sont détaillés dans la note 4-5.

Les écarts d'acquisitions figurant à l'actif s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Valeur brute</b>		
<b>A l'ouverture</b>	<b>4 947,5</b>	<b>6 428,6</b>
Entrée de périmètre / Augmentation	103,0	84,6
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	-	(1 612,9)
Autres variations	45,3	36,5
Ecart de conversion	46,5	10,7
<b>A la clôture</b>	<b>5 142,3</b>	<b>4 947,5</b>
<b>Perte de valeur</b>		
<b>Cumul de pertes de valeurs à l'ouverture</b>	<b>(513,4)</b>	<b>(1 088,4)</b>
Entrée de périmètre / Augmentation	(8,7)	-
Dotations de perte de valeur	(1,7)	(67,5)
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	-	628,7
Autres variations	1,0	20,1
Ecart de conversion	(13,7)	(6,3)
<b>Cumul de pertes de valeurs à la clôture</b>	<b>(536,5)</b>	<b>(513,4)</b>
<b>Valeur nette</b>		
<b>A l'ouverture</b>	<b>4 434,1</b>	<b>5 340,2</b>
<b>A la clôture</b>	<b>4 605,8</b>	<b>4 434,1</b>

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation avant impôt appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le groupe Artémis sont les suivants :

	Taux Actualisation avant impôt		Taux de Croissance perpétuelle		Taux de Croissance perpétuelle	
	Ecart d'acquisition		Marques			
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Activité Luxe	9,5% - 11,8%	8,8% - 10,9%	9,4% - 11,6%	8,6% - 11,1%	3,0%	3,0%
Autres activités	6,8% - 14,4%	10,0% - 15,3%	-	-	0% - 3%	0% - 3%

Les analyses de sensibilité, par rapport aux principales hypothèses clés, sont les suivantes :

	Montants des actifs nets testés	Montants des dépréciations en cas de :		
		hausse du taux d'actualisation après impôts de 10 pts de base	baisse du taux de croissance perpétuelle après impôts de 10 pts de base	baisse des cash-flows normatifs de 10 pts de base
Activités Luxe	11 180,0	(15,0)	(10,0)	(1,0)
Activités Ventes aux Enchères	1 159,4	-	-	-
Autres	7 262,4	-	-	-

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

## 7. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie et font l'objet d'une dépréciation si la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Compte tenu du secteur d'activité (Luxe), les marques, enseignes et parts de marché peuvent constituer une part importante des écarts de première consolidation résultant des prises de contrôle d'entreprises consolidées. Cette part est affectée aux postes d'immobilisations incorporelles concernés lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Les principes de dépréciation des autres immobilisations incorporelles sont détaillés dans la note 4-5.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

L'amortissement de ces marques, ainsi que les pertes de valeur éventuellement constatées lors des tests de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel.

Les logiciels informatiques acquis dans le cadre des opérations courantes sont amortis généralement sur une période n'excédant pas 12 mois.

Les logiciels développés en interne qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 935,8</b>	<b>282,8</b>	<b>1 268,3</b>	<b>8 486,9</b>
Variation de périmètre	(10,5)	(270,3)	15,4	(265,4)
Acquisitions	29,4	-	289,8	319,3
Autres cessions	(0,1)	-	(57,4)	(57,5)
Différences de change	17,8	-	3,4	21,2
Autres variations	106,0	(12,5)	5,2	98,7
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>7 078,4</b>	<b>-</b>	<b>1 524,7</b>	<b>8 603,1</b>
<b>Amortissement</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>(119,5)</b>	<b>(598,8)</b>	<b>(718,3)</b>
Variation de périmètre	0,3	119,6	(51,7)	68,2
Autres cessions	-	-	27,6	27,6
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	(158,0)	(158,0)
Reprises d'amortissements et provisions	-	-	14,3	14,3
Différences de change	0,2	-	(2,0)	(1,8)
Autres variations	-	(0,1)	(98,9)	(99,0)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>(867,5)</b>	<b>(867,0)</b>
<b>Perte de valeur</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(145,6)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(154,1)</b>
Dotations de perte de valeur	(68,1)	-	(2,0)	(70,1)
Autres variations	-	6,0	(4,2)	1,8
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(213,7)</b>	<b>-</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(222,4)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 790,2</b>	<b>157,3</b>	<b>667,0</b>	<b>7 614,5</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>6 865,1</b>	<b>-</b>	<b>648,5</b>	<b>7 513,7</b>

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Droit au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>10 799,8</b>	<b>240,6</b>	<b>1 239,5</b>	<b>12 279,9</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	61,6	230,2	291,8
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	(3 874,4)	(27,0)	(163,4)	(4 064,8)
Autres cessions	-	(1,9)	(13,7)	(15,6)
Différences de change	10,3	0,1	7,0	17,4
Autres variations	0,1	9,4	(31,3)	(21,8)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 935,8</b>	<b>282,8</b>	<b>1 268,3</b>	<b>8 486,9</b>
<b>Amortissement</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(115,3)</b>	<b>(611,8)</b>	<b>(727,6)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	-	9,1	124,0	133,1
Autres cessions	-	-	5,0	5,0
Dotations aux amortissements et provisions	-	(11,2)	(140,8)	(153,1)
Reprises d'amortissements et provisions	-	1,9	6,1	8,0
Différences de change	-	(1,1)	(3,0)	(4,1)
Autres variations	0,5	(2,9)	21,7	19,3
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>(119,5)</b>	<b>(598,8)</b>	<b>(718,3)</b>
<b>Perte de valeur</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(172,9)</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(180,7)</b>
Dotation de perte de valeur	(31,2)	-	(2,4)	(33,6)
Autres variations	58,5	1,6	0,1	60,2
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(145,6)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(154,1)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>10 626,4</b>	<b>117,8</b>	<b>627,5</b>	<b>11 371,6</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 790,2</b>	<b>157,3</b>	<b>667,2</b>	<b>7 614,5</b>

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont comptabilisés à l'actif s'ils satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16.

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable quand celle-ci est jugée significative. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Constructions 40 à 50 ans
- Agencements et aménagements des terrains et constructions 10 à 20 ans
- Installations techniques et matériels 3 à 20 ans
- Matériel de transport 4 à 8 ans
- Matériel et mobilier de bureau 7 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 10 ans

Les principes de dépréciations des immobilisations corporelles sont détaillés dans la note 4-5.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement définis par la norme IAS 40 regroupent des biens immobiliers détenus (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives,
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Un immeuble de placement est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront à l'entreprise, et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode du coût amorti a été retenue pour l'évaluation des immeubles de placement. Cette option prévoit l'application du traitement de référence de la norme IAS16 - Immobilisations corporelles, c'est-à-dire leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>816,4</b>	<b>1 009,8</b>	<b>3 454,4</b>	<b>1 020,3</b>	<b>6 300,9</b>
Variation de périmètre	(8,9)	(55,8)	(710,6)	634,8	(140,5)
Acquisitions	1,7	20,4	473,9	646,6	1 142,6
Autres cessions	(0,2)	(6,9)	(193,3)	(54,6)	(255,0)
Différences de change	7,4	16,0	51,0	13,1	87,5
Autres variations	(37,3)	10,9	97,0	(60,6)	10,0
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>779,1</b>	<b>994,4</b>	<b>3 172,4</b>	<b>2 199,6</b>	<b>7 145,5</b>
<b>Amortissement</b>					
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>(411,3)</b>	<b>(1 928,3)</b>	<b>(127,4)</b>	<b>(2 467,0)</b>
Variation de périmètre		76,0	421,8	(418,2)	79,6
Autres cessions		5,1	184,3	43,8	233,2
Dotations aux amortissements et provisions		(42,6)	(326,0)	(109,8)	(478,4)
Différences de change		(6,2)	(27,4)	(0,2)	(33,8)
Autres variations		2,5	20,8	12,4	35,7
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>(376,5)</b>	<b>(1 654,8)</b>	<b>(599,4)</b>	<b>(2 630,7)</b>
<b>Perte de valeur</b>					
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(22,6)</b>	-	<b>(26,7)</b>
Dotations de perte de valeur	-	(1,3)	(1,6)	(0,8)	(3,7)
Autres variations	1,9	-	(1,8)	6,3	6,4
Ecart de conversion	-	(0,2)	(1,2)	(7,0)	(8,4)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(27,2)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(32,4)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>814,2</b>	<b>596,5</b>	<b>1 503,5</b>	<b>892,7</b>	<b>3 807,5</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>778,8</b>	<b>614,5</b>	<b>1 490,4</b>	<b>1 598,7</b>	<b>4 482,4</b>

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élève à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>561,6</b>	<b>1 063,2</b>	<b>3 315,9</b>	<b>1 038,7</b>	<b>5 979,4</b>
Variation de périmètre	269,4	4,8	4,4	0,9	279,5
Acquisitions	1,5	28,0	520,3	401,7	951,5
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	(26,7)	(139,6)	(320,7)	(219,7)	(706,7)
Autres cessions	(1,9)	(25,6)	(273,2)	(2,4)	(303,1)
Différences de change	11,4	19,7	57,9	1,7	90,7
Autres variations	1,1	59,3	149,8	(200,6)	9,6
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>816,4</b>	<b>1 009,8</b>	<b>3 454,4</b>	<b>1 020,3</b>	<b>6 300,9</b>
<b>Amortissement</b>					
<b>Au 31 décembre 2017</b>		<b>(420,3)</b>	<b>(1 971,9)</b>	<b>(217,9)</b>	<b>(2 610,1)</b>
Variation de périmètre		(0,7)	(3,1)	(0,2)	(4,0)
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession		42,6	197,0	121,6	361,2
Autres cessions		21,2	268,4	1,0	290,6
Dotations aux amortissements et provisions		(43,2)	(383,9)	(32,2)	(459,3)
Différences de change		(8,7)	(33,9)	0,3	(42,3)
Autres variations		(2,2)	(0,9)	-	(3,1)
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>(411,3)</b>	<b>(1 928,3)</b>	<b>(127,4)</b>	<b>(2 467,0)</b>
<b>Perte de valeur</b>					
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(22,8)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(25,8)</b>
Dotations de perte de valeur	-	-	-	-	-
Autres variations	(1,1)	(0,1)	-	0,1	(1,1)
Ecart de conversion	-	-	0,2	-	0,2
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(22,6)</b>	<b>-</b>	<b>(26,7)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>560,5</b>	<b>641,1</b>	<b>1 321,2</b>	<b>820,7</b>	<b>3 343,5</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>814,2</b>	<b>596,6</b>	<b>1 503,5</b>	<b>892,9</b>	<b>3 807,2</b>

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élevé à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sur les postes « Coûts des produits et services vendus » et « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

## 9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2019 Net	2018 Net
Puma	3 021,8	2 941,5
Activités Luxe (kering)	34,1	30,0
Autres	1,4	1,3
<b>Total</b>	<b>3 057,3</b>	<b>2 972,8</b>

Les entreprises associées significatives sont :

(en millions d'euros)	Pays	% d'intérêt		QP de résultat		QP d'intérêt	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
Puma	Allemagne	35,3%	35,0%	92,7	48,7	3 021,8	2 941,5

## 10. ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

### *Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend :

- les actifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche et qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe

une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;

- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, aux dividendes et à la variation de leur juste valeur.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de juste valeur de l'instrument.

### ***Les actifs financiers évalués au coût amorti***

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ils se composent des prêts et créances rattachés à des participations, des dépôts et cautionnements, des créances commerciales et autres créances courantes. Ces actifs financiers figurent au bilan en Actifs financiers non courants, Créances clients et Autres actifs financiers courants.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

Les provisions sont enregistrées au compte de résultat et sont déterminées sur la base du modèle des pertes attendues :

- pour les créances commerciales, le Groupe applique une matrice de provisionnement par pays/marque qui est déterminée sur la base des historiques de pertes. Les assurances crédit qui pourraient être souscrites par le Groupe sont prises en compte dans l'évaluation du risque et donc du provisionnement ;
- pour les autres actifs financiers, une analyse prenant en compte la probabilité de défaut de la contrepartie est réalisée.

### ***Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur est reconnue dans les Autres éléments du résultat global si la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois (i) la perception de flux de trésorerie contractuels (correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû), et (ii) la vente de ces actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus.

Elle comprend également les actions chaque fois que le Groupe a opté pour cette classification, reconnaissant ainsi la variation de leur juste valeur directement dans les autres éléments du résultat global, et ce jusqu'à leur cession, à l'exception des dividendes perçus qui sont systématiquement reconnus au compte de résultat.

Le groupe Artémis utilise des critères de nature quantitative pour identifier une baisse significative ou durable : ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de

l'instrument de capitaux propres de 40% au moins de sa valeur ou la constatation d'une moins-value latente ininterrompue sur une période de 24 mois consécutifs.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Titres de participation	22,4	68,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur	41,6	78,8
Prêts et créances	474,7	297,4
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>538,7</b>	<b>444,7</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur	0,8	-
Prêts et créances	755,3	639,1
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>756,1</b>	<b>639,1</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 294,8</b>	<b>1 083,8</b>

Le poste « Prêts et créances non courants » est représenté, notamment, à hauteur de 202,8 millions d'euros par des dépôts et cautionnements et 155,7 millions d'euros par des créances et prêts rattachés à des participations.

Au 31 décembre 2019, la variation de juste valeur des actifs évalués à la juste valeur se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019			Variation de juste valeur
	Juste valeur	Coût d'acquisition	Réserve de juste valeur	Perte de valeur
- Titres cotés	21,7	42,5	-	(20,8)
- Titres non cotés	19,9	43,6	-	(23,7)
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>41,6</b>	<b>86,1</b>	-	<b>(44,5)</b>

## 11. IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future est probable.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

### 11-1 Créances et dette d'impôt courant

(en millions d'euros)	2019	Contrepartie résultat	Décaissement	Autres (1)	2018
<b>Impôts exigibles nets</b>	<b>(1 060,9)</b>	<b>(2 623,1)</b>	<b>2 943,2</b>	<b>(176,3)</b>	<b>(1 204,7)</b>
<b>Dont créances d'impôts</b>	<b>309,7</b>				<b>117,9</b>
<b>Dont dettes d'impôts</b>	<b>(1 370,6)</b>				<b>(1 322,6)</b>

(1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements bilanciaux.

## 11-2 Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions d'euros)	2019	Contrepartie résultat	Autres (1)	Contrepartie capitaux propres	2018
Immobilisations incorporelles	(1 511,8)	22,2	(8,1)	-	(1 525,9)
Immobilisations corporelles	(45,7)	1,5	(66,2)	-	19,0
Autres actifs non courants	26,2	11,5	1,6	-	13,1
Autres actifs courants	815,5	274,6	17,5	-	523,4
Capitaux propres	(0,4)	-	69,0	-	(69,4)
Dettes financières	10,2	13,1	-	-	(2,9)
Provisions pour retraites et avantages similaires	147,0	(2,6)	1,4	-	148,2
Provisions	49,0	(3,5)	(3,3)	3,8	52,0
Autres passifs courants	161,0	79,5	99,5	(1,0)	(17,0)
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	154,5	57,1	6,9	-	90,5
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(194,5)</b>	<b>453,4</b>	<b>118,3</b>	<b>2,8</b>	<b>(769,0)</b>
<b>Dont actifs d'impôts différés</b>	<b>1 413,6</b>				<b>893,9</b>
<b>Dont passifs d'impôts différés</b>	<b>(1 608,1)</b>				<b>(1 662,9)</b>

- (1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements entre différents natures d'impôts différés.

## 12. AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dérivés actifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	-	1,5
Autres actifs non courants	33,4	45,5
<b>Total</b>	<b>33,4</b>	<b>47,0</b>

## 13. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix du détail (Retail method), du premier entré premier sorti ou du coût moyen pondéré selon les différentes activités du groupe Artémis.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le groupe Artémis peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont endommagés, partiellement ou complètement obsolètes, si le prix de vente a subi une baisse, ou encore si les coûts estimés d'achèvement et de réalisation de la vente ont augmenté.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Stocks commerciaux	4 131,0	3 354,9
Stocks industriels	744,7	687,4
<b>Valeur brute</b>	<b>4 875,7</b>	<b>4 042,3</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(1 701,4)</b>	<b>(1 427,2)</b>
<b>Total net</b>	<b>3 174,3</b>	<b>2 615,1</b>

Il n'y a aucun stock donné en nantissement de passif au 31 décembre 2019 (idem 31 décembre 2018).

### Mouvements de dépréciation :

Au 31 décembre 2017	(1 166,0)
(Dotation) / Reprise	(323,5)
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	81,3
Variation de périmètre	(1,3)
Ecart de conversion	(16,0)
Autres variations	(1,7)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(1 427,2)</b>
(Dotation) / Reprise	(218,1)
Variation de périmètre	0,4
Ecart de conversion	(18,6)
Autres variations	(37,9)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(1 701,4)</b>

## 14. CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019			2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<b>Créances clients</b>	<b>2 054,0</b>	<b>(35,6)</b>	<b>2 018,4</b>	<b>1 977,0</b>
Autres créances d'exploitation	966,4	(8,2)	958,2	843,3
Créances diverses	50,6	-	50,6	50,3
Comptes de régularisation	147,9	-	147,9	163,5
Instruments dérivés courants (selon détail, note 25)	33,3	-	33,3	52,6
<b>Autres actifs et dérivés courants</b>	<b>1 198,2</b>	<b>(8,2)</b>	<b>1 190,0</b>	<b>1 109,7</b>
<b>Total</b>	<b>3 252,2</b>	<b>(43,8)</b>	<b>3 208,4</b>	<b>3 086,7</b>

## 15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis, sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires.

La variation de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 742,5	2 665,6
Découverts bancaires	(453,4)	(385,0)
<b>Total</b>	<b>2 289,1</b>	<b>2 280,6</b>

## 16. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2004, la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession. Les actifs non courants auxquels cette norme est applicable sont définis comme des actifs (ou groupe d'actifs) dont la vente est considérée comme hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente de ces actifs est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est inscrit en compte de résultat sur la ligne « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Les activités cédées ou en cours de cession (Stella McCartney, Volcom et Christopher Kane) ont un impact sur le bilan consolidé du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2019	2018
Actifs détenus en vue de la vente	6,1	539,1
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(0,8)	(188,6)

Les impacts sur le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont présentés en note 29.

## 17. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital de Artémis S.A.S. s'élève à 862 017 387 euros, divisé en 55 975 155 actions de 15,40 euros de nominal chacune.

Au 31 décembre 2019, le capital d'Artémis est détenu à 99,99% par Financière Pinault.

Il n'existe pas à cette date d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société Artémis.

## 18. PROVISIONS

Des provisions pour litiges et contentieux, provisions pour risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un évènement passé se traduisant probablement par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le coût des restructurations est intégralement provisionné dans l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le plan de restructuration est formalisé et détaillé ;
- le plan de restructuration est connu des tiers concernés à la date de clôture de l'exercice.

Ce coût correspond essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, ...), aux fermetures d'exploitations et aux indemnités de rupture de contrat engagées avec des tiers.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Différence de change	Autres variations	2018
Litiges et contentieux	18,6	3,2	(1,8)	0,2	1,8	15,2
Restructurations	1,2	0,8	(0,5)	-	0,9	-
Autres provisions	14,5	2,9	(4,9)	0,1	(2,3)	18,7
<b>Provisions non courantes</b>	<b>34,3</b>	<b>6,9</b>	<b>(7,2)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>33,9</b>
Litiges et contentieux	62,2	38,6	(26,7)	0,3	(6,9)	56,9
Restructurations	52,7	28,9	(40,5)	0,8	2,9	60,6
Autres provisions	101,3	31,3	(179,8)	0,1	110,6	139,1
<b>Provisions courantes</b>	<b>216,2</b>	<b>98,8</b>	<b>(247,0)</b>	<b>1,2</b>	<b>106,6</b>	<b>256,6</b>
<b>Total</b>	<b>250,5</b>	<b>105,7</b>	<b>(254,2)</b>	<b>1,5</b>	<b>107,0</b>	<b>290,5</b>

## 19. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES

Les sociétés du groupe Artémis participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des différents types d'avantages du personnel.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements du groupe Artémis au titre des indemnités et des compléments de retraite sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Des évaluations actuarielles sont effectuées chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalle régulier pour les autres régimes.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. L'évaluation tient compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, du niveau de rémunération future et de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les écarts actuariels résultent principalement de modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies.

Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges que les droits à prestations soient acquis ou en cours d'acquisition.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers, intérêts nets sur passif ou actif net). Les réductions, règlements et coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

La charge future relative aux frais médicaux des personnes en retraite ou appelées à la prendre est couverte par des fonds d'assurance.

### Evolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'engagement	Juste valeur des actifs	Situation financière	Variation	Provision	Autres éléments du résultat global	Charge comptabilisée
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 1er janvier</b>	<b>677,8</b>	<b>532,8</b>	<b>145,0</b>	-	<b>145,0</b>		
Coûts des services rendus de la période	14,9	-	14,9	-	14,9	-	(15,0)
Réductions et règlements	(21,1)	(16,5)	(4,6)	-	(4,6)	-	4,2
Charges d'intérêts financiers	18,2	-	18,2	-	18,2	-	(18,2)
Produits d'intérêts financiers sur les actifs	-	14,1	(14,1)	-	(14,1)	-	14,1
Coûts des services passés	(3,3)	-	(3,3)	-	(3,3)	-	3,8
<b>Ecarts actuariels</b>							
<i>Effets des changements d'hypothèses démographiques</i>	2,6	-	2,6	-	2,6	2,7	-
<i>Effets des changements d'hypothèses financières</i>	66,8	-	66,8	-	66,8	66,5	-
<i>Effets des ajustements liés à l'expérience</i>	11,9	-	11,9	-	11,9	11,9	-
<i>Rendements des actifs à l'excl. des produits fin</i>	-	58,5	(58,5)	-	(58,5)	(58,5)	-
<i>Plafonnement des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	(27,3)	(22,4)	(4,9)	-	(4,9)	-	-
Cotisations effectuées par les participants	4,5	6,4	(1,9)	-	(1,9)	-	-
Cotisations effectuées par l'employeur	-	13,3	(13,3)	-	(13,3)	-	-
Variations de périmètre	5,9	(0,5)	6,4	-	6,4	-	-
Actifs détenus en vue vente, activités cédées/cess	-	-	-	-	-	-	-
Insurance premium for risk benefits	(0,7)	(0,7)	-	-	-	-	-
Dépenses administratives	-	(0,8)	0,8	-	0,8	-	(0,4)
Ecarts de conversion	27,7	21,7	6,0	-	6,0	(0,8)	-
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>777,9</b>	<b>605,9</b>	<b>172,0</b>	-	<b>172,0</b>	<b>21,8</b>	<b>(11,5)</b>

Au 31 décembre 2019, la valeur actuelle de l'obligation totalisant 777,9 millions d'euros se décompose en :

- 64,3 millions d'euros liés à des régimes entièrement non financés,
- 713,6 millions d'euros liés à des régimes entièrement ou partiellement financés.

La répartition de la valeur actualisée de l'obligation par type de régime et par pays, au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Indemnités de fin de carrière - France	27,8	25,7
Médailles du travail - France	-	-
Indemnités de rupture légale (TFR) - Italie	35,2	31,8
Régimes supplémentaires - Royaume Uni	453,3	386,9
Retraites complémentaires (LLP) - Suisse	170,4	163,9
Autres	91,2	69,5
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>777,9</b>	<b>677,8</b>

Les cotisations dont le Groupe s'attend à ce qu'elles soient versées en 2019 sont estimées à 15,6 millions d'euros :

(en millions d'euros)	2019	France	Suisse	Italie	Royaume Uni	Autres
Cotisations patronales	<b>15,6</b>	-	5,8	-	8,2	1,6

Les fonds des régimes à prestations définies financés sont répartis de la façon suivante :

- les contrats d'assurance représentent 18,8% de la juste valeur totale des actifs,
- les instruments de capitaux propres, 10,0%,
- les instruments d'emprunt, 11,3%,
- et les divers autres actifs, 59,9%.

Conformément à l'option permise par la norme IAS 19 révisée en décembre 2004, le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels sur ses régimes à prestations définies directement en capitaux propres dans l'exercice.

Sur l'exercice 2019, le montant de gains actuariels comptabilisés en capitaux propres s'élève à 22,6 millions d'euros avant impact des impôts différés.

Le montant cumulé de pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres depuis le 1er janvier 2004 s'élève à 200,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 avant impact des impôts différés.

### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du Groupe en matière d'engagements de retraite sont les suivantes :

	France		Suisse		Italie		Royaume-Uni	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Maturité moyenne des plans	13	12 - 26	14 - 25	13	10	13	23 - 24	23 - 24
Taux d'actualisation	0,7% - 1,3%	1,3% - 2,3%	0,3%	1,0%	1,0%	1,8%	2,1%	2,9%
Taux de croissance attendu des salaires	0,7% - 6,0%	1% - 2,4%	1,0% - 1,3%	1,3%	3,0%	3,0%	n/a	n/a

## 20. DETTES FINANCIERES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Emprunts et dettes financières long terme</b>		
Emprunts obligataires	3 410,3	3 721,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 019,9	3 727,4
Emprunts et dettes financières divers	412,9	376,9
Emprunts finançant des biens en crédit-bail	-	43,0
<b>Total</b>	<b>7 843,1</b>	<b>7 868,6</b>
<b>Emprunts et dettes financières court terme</b>		
Emprunts obligataires	884,3	255,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	544,4	727,6
Emprunts et dettes financières divers	1 361,2	439,7
Emprunts finançant des biens en crédit-bail	-	57,2
<b>Total</b>	<b>2 789,9</b>	<b>1 479,9</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>10 633,0</b>	<b>9 348,5</b>

Au 31 décembre 2019 :

- 26,81 % des dettes financières sont à taux d'intérêt variable,
- 3 800,5 millions d'euros sont garantis par des sûretés réelles en faveur des établissements prêteurs.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Année 2020	2 789,9
Année 2021	1 572,6
Année 2022	1 719,2
Année 2023	751,4
Années 2024 et suivantes	3 799,9
<b>Total</b>	<b>10 633,0</b>

N.B. : Les tirages à court terme sur des lignes adossées à des crédits confirmés à plus d'un an sont classés dans les échéances à plus d'un an.

## Emprunts obligataires

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions	907,2	351,2
Autres emprunts obligataires	3 387,4	3 625,5
<b>Total</b>	<b>4 294,6</b>	<b>3 976,7</b>

Les caractéristiques des principaux emprunts obligataires émis par le Groupe peuvent être résumées comme suit :

### Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Couverture	Sous-jacent	Date d'échéance	Montant au 31/12/19	Montant au 31/12/18
Emetteur								
Archer Obligations (1)	22-sept.-17	Fixe 0%	1,56%	-	actions Kering	31-mars-23	356,7	351,2
Kering	30-sept.-19	Fixe 0%	-0,03%	-	actions PUMA	30-sept.-22	550,5	-

(1) montant net après compensation des instruments dérivés actifs et passifs souscrits dans le cadre de l'émission obligataire

## Autres emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Couverture	Date d'échéance	Montant au 31/12/19	Montant au 31/12/18
<b>Emetteur</b>							
Kering	23-avr.-12	Fixe 3,125%	3,31%	-	23-avr.-19	-	244,1
Terisam	21-juin-13	Fixe 4,012%	4,18%	-	21-juin-20	387,9	387,3
Kering	15-juil.-13	Fixe 2,50%	2,58%	-	15-juil.-20	359,8	359,6
	8-avr.-14		2,81%				
	& 30-mai-14		& 2,57%				
Kering	& 26-juin-14	Fixe 2,75%	& 2,50%	-	8-avr.-24	507,7	509,4
	& 22-sept-15		& 2,01%				
	& 05-nov-15		& 1,87%				
Semirat	31-juil.-14	Fixe 3,00%	3,00%	-	31-juil.-21	202,5	202,5
Kering	1-oct.-14	Fixe 1,375%	1,47%	-	1-oct.-21	344,4	344,0
		Variable Libor		Swap de taux			
Kering	9-mars-15	USD 3 mois + 0,73%	2,21%	fixe 2,589% pour la totalité	9-mars-20	133,5	130,9
Kering	27-mars-15	Fixe 0,875%	1,02%	-	28-mars-22	274,1	273,7
Kering	16-avr.-15	Fixe 1,60%	1,66%	-	16-avr.-35	49,5	49,5
Kering	9-juin-15	Fixe 2,887%	2,94%	-	9-juin-21	133,4	130,9
Ter Obligation	24-nov.-15	Fixe 3,0%	3,16%	-	24-nov.-22	199,8	199,5
Kering	10-mai-16	Fixe 1,25%	1,35%	-	10-mai-26	497,0	496,7
Kering	5-avr.-17	Fixe 1,50%	1,61%	-	5-avr.-27	297,8	297,5
<b>Total</b>						<b>3 387,4</b>	<b>3 625,6</b>

Les montants inscrits au bilan au 31 décembre 2019 tiennent compte des règles de comptabilisation au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, déterminé après prise en compte de la composante « capitaux propres » ou « dérivé » et réaffectation des frais d'émission et des primes de remboursement.

## 21. ENDETTEMENT FINANCIER NET

La notion d'endettement financier net utilisé par le groupe Artémis est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, tels que définis par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

L'endettement financier en valeur nette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dettes financières	10 633,0	9 348,5
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	8,3	5,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 742,5)	(2 665,6)
<b>Total</b>	<b>7 898,8</b>	<b>6 687,9</b>

## 22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### 22-1 Réconciliation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état de situation financière et dans le Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2019 à 2 289,1 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	2 742,5	2 665,6
Provision pour dépréciation	-	-
Découverts bancaires	(453,4)	(385,0)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>2 289,1</b>	<b>2 280,6</b>

### 22- 2 Composition de la Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>2 180,8</b>	<b>2 663,6</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant	1 405,9	602,5
<b>Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie :</b>	<b>(446,2)</b>	<b>(48,8)</b>
Produits et charges opérationnels courants (note 30)	112,6	(68,8)
- <i>Juste valeur des couvertures de change</i>	97,4	(93,2)
- <i>Autres éléments</i>	15,2	24,4
Autres produits et charges	(558,8)	20,0
- <i>Dépréciation d'actifs</i>	95,2	156,3
- <i>Juste valeur des couvertures de change en résultat financier</i>	(96,5)	103,5
- <i>Charge (Produit) d'impôt différé</i>	(458,4)	(191,1)
- <i>Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence</i>	(117,2)	(43,0)
- <i>Autres éléments</i>	18,1	(5,7)
<b>Total</b>	<b>3 140,5</b>	<b>3 217,3</b>

### 22- 3 Emission et remboursement d'emprunts

(en millions d'euros)	2019	2018
Emissions d'emprunts	847,2	836,6
Remboursement d'emprunts	(457,4)	(1 424,2)
Augmentation / Diminution des autres dettes financières	828,3	(21,4)
<b>Total</b>	<b>1 218,1</b>	<b>(609,0)</b>

## 23. AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dérivés passifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	47,9	3,0
Autres passifs non courants	157,5	57,1
<b>Total</b>	<b>205,4</b>	<b>60,1</b>

## 24. AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>1 987,0</b>	<b>2 155,8</b>
Autres dettes d'exploitation	2 554,9	2 704,3
Dettes diverses	495,9	276,8
Comptes de régularisation	110,3	100,2
Instruments dérivés passifs (selon détail, note 25)	86,1	131,1
<b>Autres passifs et dérivés courants</b>	<b>3 247,2</b>	<b>3 212,4</b>
<b>Total</b>	<b>5 234,2</b>	<b>5 368,2</b>

## 25. INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux et son exposition au risque actions. Il s'agit notamment d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en Autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée au compte de résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- la couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat ;
- la couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net ;
- la couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

L'inefficacité doit être constatée au compte de résultat à chaque date d'arrêté.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les Autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales ;
- pour les couvertures de juste valeur, la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	Risque de taux	Risque de change	Option de conversion en titres	Autres risques de marché	2018
<b>Dérivés Actifs</b>	<b>33,3</b>	-	<b>32,4</b>	-	<b>0,9</b>	<b>54,2</b>
<b>Non Courant</b>	-	-	-	-	-	<b>1,5</b>
Juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	1,5
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
<b>Courant</b>	<b>33,3</b>	-	<b>32,4</b>	-	<b>0,9</b>	<b>52,7</b>
Juste valeur par le résultat	4,7	-	4,7	-	-	31,8
Couverture de flux de trésorerie	23,8	-	22,9	-	0,9	16,8
Couverture de juste valeur	4,8	-	4,8	-	-	4,1
<b>Dérivés Passifs</b>	<b>134,0</b>	<b>20,6</b>	<b>66,7</b>	<b>3,0</b>	<b>43,5</b>	<b>134,1</b>
<b>Non Courant</b>	<b>47,9</b>	<b>0,3</b>	<b>5,7</b>	-	<b>41,9</b>	<b>3,0</b>
Juste valeur par le résultat	47,6	-	5,7	-	41,9	2,5
Couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3	-	-	-	0,5
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
<b>Courant</b>	<b>86,1</b>	<b>20,4</b>	<b>61,1</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>131,1</b>
Juste valeur par le résultat	1,1	0,1	1,0	-	-	35,9
Couverture de flux de trésorerie	71,9	20,3	51,6	-	-	86,1
Couverture de juste valeur	13,1	-	8,5	3,0	1,6	9,1
<b>Total</b>	<b>(100,7)</b>	<b>(20,6)</b>	<b>(34,4)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(42,6)</b>	<b>(79,9)</b>

## 26. RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe Artémis, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant, défini au sens de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 2 juillet 2009, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise. Il correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des dépréciations de goodwill, et des autres produits et charges opérationnels définis de la manière suivante :

- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnels ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Activités	Autres	Total	Activités	Autres	Total
	Luxe	Activités		Luxe	Activités	
Produits des activités ordinaires	15 883,5	1 262,9	17 146,4	13 665,2	1 187,9	14 853,1
Coûts des produits et services vendus	(4 108,4)	(294,8)	(4 403,2)	(3 467,0)	(274,2)	(3 741,2)
<b>Marge brute</b>	<b>11 775,1</b>	<b>968,1</b>	<b>12 743,2</b>	<b>10 198,2</b>	<b>913,7</b>	<b>11 111,9</b>
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel	(2 290,8)	(420,4)	(2 711,2)	(2 080,4)	(412,4)	(2 492,8)
Autres produits et charges opérationnels courants	(4 700,4)	(434,5)	(5 134,9)	(4 174,0)	(387,2)	(4 561,2)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 783,9</b>	<b>113,2</b>	<b>4 897,1</b>	<b>3 943,8</b>	<b>114,0</b>	<b>4 057,9</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(168,5)	(65,0)	(233,5)	(222,4)	(5,6)	(228,0)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 615,4</b>	<b>48,2</b>	<b>4 663,6</b>	<b>3 721,4</b>	<b>108,4</b>	<b>3 829,9</b>

Pour l'exercice 2019, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- la dépréciation de l'écart d'acquisition de Sowind et des marques Ulysse Nardin et Brioni à hauteur de 76,5 millions d'euros, sans impact sur la trésorerie du Groupe ;
- les coûts de restructurations pour 28,5 millions d'euros, relatives principalement à l'organisation logistique du Groupe et au pôle « Horlogerie et Joaillerie » ;
- un don à la fondation Notre Dame de Paris pour 100 millions d'euros.

Pour l'exercice 2018, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- la dépréciation d'un écart d'acquisition chez Ulysse Nardin et de la marque Brioni au sein des Autres Maisons à hauteur de 88,3 millions d'euros, sans impact sur la trésorerie du Groupe ;
- la dépréciation d'un écart d'acquisition chez Courrèges à hauteur de 28,2 millions d'euros
- les dépréciations d'actifs pour 52,1 millions d'euros, principalement au sein des Maisons du pôle Couture et Maroquinerie ;
- les coûts de restructurations industrielles et commerciales pour 53,2 millions d'euros, concernant essentiellement les Maisons du pôle Couture et Maroquinerie.

## 27. CHARGES FINANCIERES NETTES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Activités Luxe	Autres activités	Total	Activités Luxe	Autres activités	Total
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10,6	17,6	28,2	6,4	12,4	18,8
Coût de l'endettement financier brut	(62,9)	(99,1)	(162,0)	(83,8)	(126,7)	(210,5)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(52,3)</b>	<b>(81,5)</b>	<b>(133,8)</b>	<b>(77,4)</b>	<b>(114,3)</b>	<b>(191,7)</b>
<b>Intérêts liés aux dettes de location</b>	<b>(109,6)</b>	<b>(12,9)</b>	<b>(122,5)</b>	-	-	-
Dividendes reçus	-	0,5	0,5	-	-	-
Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur	(0,1)	(40,0)	(40,1)	(0,3)	(3,9)	(4,2)
Gains et pertes sur passifs financiers à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Différence nette de change	(10,9)	9,1	(1,8)	(6,2)	16,5	10,3
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,9	-	0,9	-	-	-
Effets de l'actualisation des actifs et passifs	(1,7)	-	(1,7)	(2,1)	-	(2,1)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	(133,5)	-	(133,5)	(89,8)	-	(89,8)
Autres produits / (charges) financiers	(2,3)	4,0	1,7	(31,5)	6,3	(25,2)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(147,6)</b>	<b>(26,4)</b>	<b>(174,0)</b>	<b>(129,9)</b>	<b>18,9</b>	<b>(111,0)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(309,5)</b>	<b>(120,8)</b>	<b>(430,3)</b>	<b>(207,3)</b>	<b>(95,4)</b>	<b>(302,7)</b>

## 28. IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le groupe Artémis comptabilise les impôts différés selon la méthode bilancielle du report variable. Les actifs nets d'impôts différés sont limités, pour chaque entité fiscale, au montant des passifs d'impôts différés enregistrés, sauf si la probabilité d'imputation de ces actifs d'impôts sur des résultats fiscaux passés ou futurs est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>4 233,3</b>	<b>3 527,2</b>
Charge d'impôt courant	2 623,1	1 097,8
Charge / (produit) d'impôt différé	(453,4)	(191,1)
<b>Charge totale d'impôts</b>	<b>2 169,7</b>	<b>906,6</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>51,3%</b>	<b>25,7%</b>
Charge d'impôt liée à l'accord fiscal en Italie	904,0	0,0
<b>Charge totale d'impôts (hors effet accord fiscal en Italie)</b>	<b>1 265,7</b>	<b>906,6</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>29,9%</b>	<b>25,7%</b>

Kering a annoncé le 9 mai 2019 avoir conclu un accord avec les autorités fiscales italiennes dans le cadre de la procédure ouverte à l'encontre de sa filiale suisse Luxury Goods International (LGI). L'accord, trouvé au terme d'une analyse approfondie et dans un esprit collaboratif mutuel, reconnaît que les réclamations soulevées par l'audit fiscal concernaient d'une part l'existence d'un établissement stable en Italie sur la période 2011 - 2017, avec les profits associés, et d'autre part, les prix de transfert intra - groupe appliqués pour la même période entre LGI et Guccio Gucci S.p.A. Selon les termes de l'accord, le montant des impôts supplémentaires à payer s'établit à 897 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des pénalités et intérêts. Le montant total s'établit ainsi à 1,25 milliard d'euros. Le Groupe a par ailleurs tiré les conséquences de cet accord dans l'évaluation de la charge d'impôt de LGI et de Guccio Gucci S.p.A. de 2018 et l'a comptabilisé au cours de l'exercice.

Nette de la reprise de provision constituée à fin 2018 au titre des risques relatifs à la politique de prix de transfert, le montant total de charge d'impôt liée à l'accord fiscal en Italie comptabilisée au 31 décembre 2019 s'établit à 904,0 millions d'euros

Les impôts supplémentaires résultant tant de l'accord conclu avec les autorités fiscales italiennes pour la période 2011 - 2017 que la réévaluation de la charge d'impôt 2018 ont été décaissés en 2019 pour un montant total de l'ordre de 1,61 milliard d'euros.

Retraînée des impacts précédemment décrits, la progression du taux d'impôt effectif sur le résultat courant est liée, pour une large part, à la profonde refonte en cours du modèle opérationnel des Maisons de Luxe, notamment en termes de supply chain et de logistique.

Cette évolution du modèle opérationnel et de la chaîne de valeur au sein du Groupe entraîne donc une augmentation significative des passifs d'impôts exigibles mais également des actifs d'impôt différé, tant en termes de reconnaissance des reports déficitaires qu'en termes de différences temporaires.

La variation des déficits reportables, n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs, peut être résumée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Au 1er janvier</b>	<b>3 632,5</b>	<b>4 095,6</b>
Déficits créés au titre de l'exercice	270,7	272,6
Déficits imputés/prescrits sur l'exercice	(641,4)	(332,4)
Variation de périmètre et de change	115,7	(403,3)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 377,5</b>	<b>3 632,5</b>

### Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre le taux normal d'imposition et le taux effectif d'imposition du Groupe s'analyse ainsi :

En % du résultat avant impôt	2019	2018
<b>Taux d'impôt en France</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,4%</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	-9,2%	-20,6%
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,0%	0,1%
Effet des différences permanentes	-0,4%	2,0%
Effet des différences temporelles non comptabilisées	-0,6%	0,2%
Effet des reports déficitaires net de l'effet des intégrations fiscales	-2,7%	-1,7%
Effet des variations de taux d'impôt	-0,2%	0,0%
Autres effets	8,6%	11,3%
<b>Taux effectif d'imposition (hors effet de l'accord fiscal en Italie)</b>	<b>29,9%</b>	<b>25,7%</b>
Effet de l'accord en Italie	21,4%	0,0%
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>51,3%</b>	<b>25,7%</b>

## 29. RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Le résultat des activités abandonnées regroupe en 2019 les résultats de cession de Stella McCartney, Volcom et Christopher Kane.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>150,0</b>	<b>1 949,5</b>
Coût des ventes	(68,2)	(979,7)
<b>Marge brute</b>	<b>81,8</b>	<b>969,8</b>
Charges de personnel	(46,8)	(275,2)
Autres produits et charges opérationnels courants	(69,5)	(547,0)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(34,5)</b>	<b>147,6</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1,0)	(175,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(27,6)</b>
Charges financières (nettes)	(5,3)	(26,4)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(40,8)</b>	<b>(54,0)</b>
Impôts sur le résultat	(12,8)	(29,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,9)
<b>Résultat net sur cession des activités abandonnées</b>	<b>179,0</b>	<b>1 179,2</b>
<b>Résultat net</b>	<b>125,4</b>	<b>1 095,2</b>
Dont part du Groupe	58,6	445,0
Dont part des minoritaires	66,8	650,2

(en millions d'euros)	2019	2018
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	160,6	(193,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,0)	(71,2)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(9,3)	98,0
Incidence des variations des cours du change	(1,1)	2,6
<b>Flux net de trésorerie</b>	<b>121,2</b>	<b>(164,4)</b>
Trésorerie d'ouverture et variation des flux intragroupes	11,5	(214,7)
<b>Flux nets liés aux activités abandonnées (1)</b>	<b>132,7</b>	<b>(379,1)</b>

(1) ligne présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2018, le résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession incluait une plus-value nette de 1 181 millions d'euros liée à la distribution de Puma.

## 30. SECTEURS OPERATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe Artémis qui se livre à des activités susceptibles de générer des revenus, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur et pour laquelle une information distincte est disponible.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les secteurs retenus au nombre de cinq, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle.

Ils sont définis comme suit :

- Pôle Luxe qui regroupe les marques de luxe du groupe dont Gucci, Saint Laurent et Bottega Veneta entre autres.
- Pôle Enchère qui est représenté par Christie's
- Pôle Vin qui regroupe les vignobles du groupe
- Pôle Croisière représenté par Le Ponant
- Pôle Holdings et autres qui regroupe les holdings et les activités dont le Chiffre d'affaire n'est pas encore significatif au vu du Groupe.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les dotations courantes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant correspondent aux dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions brutes d'immobilisations y compris décalage de trésorerie et hors investissement d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill, des marques et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants.

Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients et des autres actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des impôts différés passifs sur les marques, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

## Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du Groupe répartis par secteur d'activité s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Luxe	Vente aux enchères	Vins	Croisières	Holdings et autres	Total consolidé
<b>2019</b>						
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>15 883,5</b>	<b>733,6</b>	<b>63,6</b>	<b>314,8</b>	<b>150,9</b>	<b>17 146,4</b>
- Hors Groupe	15 883,5	733,6	63,6	314,8	150,9	17 146,4
- Groupe	-	-	3,0	-	29,3	32,2
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 778,3</b>	<b>97,9</b>	<b>37,0</b>	<b>34,0</b>	<b>(50,0)</b>	<b>4 897,3</b>
Dotations courantes aux amort. et dépréciations sur actifs opérationnels non courants						
	1 231,3	44,2	4,4	46,7	27,3	1 353,8
Autres charges opérationnelles courantes sans contrepartie en trésorerie						
	100,2	-	-	-	12,4	112,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles brutes						
	1 016,3	32,0	6,5	326,1	81,2	1 462,2
Actifs sectoriels	17 359,1	1 364,4	274,1	1 302,7	2 684,6	22 984,7
Passifs sectoriels	5 447,8	1 136,5	7,4	180,2	37,1	6 809,1
<b>2018</b>						
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>13 246,7</b>	<b>778,7</b>	<b>63,7</b>	<b>197,0</b>	<b>567,0</b>	<b>14 853,1</b>
- Hors Groupe	13 246,7	778,7	63,7	197,0	567,0	14 853,1
- Groupe	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 191,0</b>	<b>93,7</b>	<b>33,0</b>	<b>20,5</b>	<b>(280,3)</b>	<b>4 057,9</b>
Dotations courantes aux amort. et dépréciations sur actifs opérationnels non courants						
	407,5	43,3	4,8	31,2	126,8	613,6
Autres charges opérationnelles courantes sans contrepartie en trésorerie						
	(315,6)	-	-	-	246,8	(68,8)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles brutes						
	610,3	36,4	4,6	269,4	301,9	1 222,6
Actifs sectoriels	14 949,5	2 112,0	695,1	1 040,5	2 753,2	21 550,3
Passifs sectoriels	4 278,4	1 374,3	7,4	180,2	974,8	6 815,1

## Informations par zone géographique

Les principaux agrégats du Groupe répartis par zone géographique s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Japon	Pays matures	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique	Amérique du Sud	Asie-Pacifique (hors Japon)	Pays émergents	Total consolidé
<b>2019</b>									
Produits des activités ordinaires	5 845,0	3 423,1	1 310,4	<b>10 578,5</b>	773,6	222,1	5 572,2	<b>6 567,9</b>	<b>17 146,4</b>
<b>2018</b>									
Produits des activités ordinaires	5 127,6	3 079,8	1 157,7	<b>9 365,1</b>	727,9	186,1	4 574,0	<b>5 488,0</b>	<b>14 853,1</b>

## Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2019	2018
Ecarts d'acquisition	4 605,8	4 434,1
Autres immobilisations incorporelles	7 513,7	7 614,5
Immobilisations corporelles	4 482,4	3 807,2
Autres actifs non courants	33,4	45,2
Stocks	3 174,3	2 615,1
Créances clients	2 018,4	1 977,0
Autres actifs courants	1 156,7	1 057,2
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>22 984,7</b>	<b>21 550,3</b>
Droits d'utilisation	4 562,0	-
Portefeuille dans les sociétés mises en équivalence	3 057,3	2 972,8
Actifs financiers non courants	538,7	444,9
Actifs d'impôts différés	1 413,6	893,9
Créances d'impôts exigibles	309,7	117,9
Autres actifs financiers courants	756,1	639,1
Dérivés	33,3	54,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 742,5	2 665,6
Actifs détenus en vue de la vente	6,1	539,1
<b>Total actif</b>	<b>36 404,0</b>	<b>29 877,7</b>

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2019	2018
Passifs d'impôts différés sur les marques	1 503,5	1 520,9
Dettes fournisseurs	1 987,0	2 155,8
Autres passifs non courants	157,5	57,1
Autres passifs courants	3 161,1	3 081,3
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>6 809,1</b>	<b>6 815,1</b>
Capitaux propres	12 293,8	11 491,2
Emprunts et dettes financières à long terme	7 843,1	7 868,6
Dettes financières liées aux locations à long terme	3 883,8	-
Dérivés non courants	47,9	3,0
Provisions non courantes	197,0	170,0
Autres passifs d'impôts différés	104,6	142,0
Emprunts et dettes financières à court terme	2 789,9	1 479,9
Dettes financières liées aux locations à court terme	751,8	-
Dérivés courants	86,1	131,1
Provisions courantes	225,5	265,6
Dettes d'impôts exigibles	1 370,6	1 322,6
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	0,8	188,6
<b>Total passif</b>	<b>36 404,0</b>	<b>29 877,7</b>

## 31. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 31- 1 Gestion des risques de taux et de devise

Le Groupe utilise divers instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de change et de taux. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier plan.

Ces instruments, dérivés de change et de taux, sont inscrits au bilan en valeur de marché. La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture.

## Politique de gestion de l'exposition aux risques de change

Les contrats d'achats ou de ventes à terme et les options sur devises sont les instruments généralement utilisés pour la couverture du risque de change.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2019 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Changes à terme et swaps de change	(5 778,5)	(5 142,1)
Options de change - tunnels	(233,2)	(160,7)
Options de change - achats	(154,7)	(92,1)
<b>Total</b>	<b>(6 166,4)</b>	<b>(5 394,9)</b>

## Politique de gestion de l'exposition aux risques de taux d'intérêt

La gestion des risques de taux d'intérêt, visant à encadrer les frais financiers, est assurée principalement par le biais de contrats de swaps et d'options.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2019 et par échéance se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Swaps emprunteurs "taux fixes"	1 914,4	2 141,7
Autres instruments de taux d'intérêts	32,5	-
<b>Total</b>	<b>1 946,9</b>	<b>2 141,7</b>

(en millions d'euros)		2020	2021	2022	2023	Au-delà
Swaps emprunteurs "taux fixes"	1 914,4	555,3	250,5	407,2	700,7	0,7
Autres instruments de taux d'intérêts	32,5	-	32,5	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 946,9</b>	<b>555,3</b>	<b>283,0</b>	<b>407,2</b>	<b>700,7</b>	<b>0,7</b>

## Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Compte tenu des informations sur l'encours de la dette brute, détaillé dans la « note 20 – Dettes financières », et de sa répartition entre taux fixe et taux variable après prise en compte des instruments dérivés, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts aurait un impact en année pleine de 14,3 millions d'euros sur le résultat consolidé avant impôt, hors ajustement de juste valeur liée aux dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018, cet effet avait été estimé à 14,2 millions d'euros pour une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts.

La base de variation de 50 points de base est jugée conforme aux niveaux relatifs de taux constatés à la date d'arrêt.

## 31- 2 Gestion des autres risques de marché

### **Politique de gestion du risque de liquidité**

Le Groupe optimise la gestion de la liquidité à travers différentes actions supervisées soit au niveau de la maison-mère par la Direction générale, soit au niveau des filiales à l'aide de leur reporting financier propre, pouvant être résumées de la façon suivante :

- diversification des sources de financements : le Groupe procède à des émissions sur les marchés de titres à court terme et à des émissions sur les marchés obligataires. Il dispose de droits à tirages non utilisés sur des lignes de crédit confirmées auprès des différentes contreparties de premier plan.
- analyse de la maturité : le Groupe bénéficie d'une répartition homogène des échéances contractuelles de ses passifs financiers.
- liquidité des placements : les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM, des certificats de trésorerie et des dépôts à terme de moins de 3 mois.
- gestion des covenants : les financements bancaires prévoient des clauses d'engagement et de défauts habituelles, négociées avec chacune de ses contreparties. L'ensemble de ces clauses n'a pas fait l'objet de rupture au 31 décembre 2019 et il n'existe pas de risque de défaut prévisible à cet égard.

### **Politique de gestion du risque de crédit**

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul objet de réduire son exposition globale aux risques de devise, de taux d'intérêt et de fluctuations des cours de bourse naissant de ses activités normales ; elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier plan, sans risque de contrepartie.

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs types d'activités, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier.

## 31- 3 Hiérarchie de juste valeur par classe d'instruments financiers

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêté :

**Catégorie de niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

**Catégorie de niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;

**Catégorie de niveau 3** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Le tableau ci-dessous ne reprend pas les instruments financiers enregistrés au bilan à leur coût amorti, essentiellement constitués des dettes bancaires, des dettes fournisseurs, des créances clients et de la trésorerie.

(en millions d'euros)	2019	Hiérarchie des justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actif non courant</b>				
Actifs financiers non courants	109,6	69,1	19,3	21,2
<b>Actif courant</b>				
Actifs financiers courants	30,9	-	30,9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52,1	-	52,1	-
<b>Total actif</b>	<b>192,6</b>	<b>69,1</b>	<b>102,3</b>	<b>21,2</b>
<b>Passif non courant</b>				
Emprunts et dettes financières à long terme	-	-	-	-
Autres passifs et dérivés non courants	47,9	-	47,9	-
<b>Passif courant</b>				
Autres passifs et dérivés courants	81,5	-	81,5	-
<b>Total passif</b>	<b>129,4</b>	<b>-</b>	<b>129,4</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	2018	Hiérarchie des justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actif non courant</b>				
Actifs financiers non courants	147,3	38,6	1,5	107,2
<b>Actif courant</b>				
Actifs financiers courants	52,6	-	52,6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	530,0	-	530,0	-
<b>Total actif</b>	<b>729,9</b>	<b>38,6</b>	<b>584,1</b>	<b>107,2</b>
<b>Passif non courant</b>				
Emprunts et dettes financières à long terme	-	-	-	-
Autres passifs et dérivés non courants	3,0	-	3,0	-
<b>Passif courant</b>				
Autres passifs et dérivés courants	111,1	-	111,1	-
<b>Total passif</b>	<b>114,1</b>	<b>-</b>	<b>114,1</b>	<b>-</b>

## 32. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements donnés s'analysent comme suit :

	Sûretés réelles données	Avals, cautions et garanties données	Autres engagements donnés	Total
<b>Engagements hors-bilan 2018</b>	<b>3 515,3</b>	<b>50,3</b>	<b>4 810,9</b>	<b>8 376,5</b>
Etablissements de crédit, banques	3 800,5	0,4	-	3 800,9
Taxes douanières	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Garanties de passif	-	-	376,1	376,1
Autres	-	40,2	856,5	896,7
<b>Engagements hors-bilan 2019</b>	<b>3 800,5</b>	<b>40,6</b>	<b>1 232,6</b>	<b>5 073,7</b>

## 33. REMUNERATION

Le montant global brut des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées par la société et par les sociétés contrôlées françaises et étrangères aux mandataires sociaux et administrateurs s'élève à 33 074 491 euros en 2019.

La valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice s'élève en 2019 à 27 267 735 euros pour les membres de la direction.

## 34. EFFECTIF

L'effectif moyen au sein des entreprises consolidées par intégration globale est de 38 065 personnes en 2019 contre 33 163 personnes en 2018.

### 35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2019			
	KPMG		EY	
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>				
- Société mère	68,6	0,88%	43,5	2,19%
- Filiales intégrées globalement	6 231,8	79,79%	286,4	14,39%
<b>Sous-total</b>	<b>6 300,4</b>	<b>80,67%</b>	<b>329,9</b>	<b>16,58%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
- Société mère	-	0,00%	-	0,00%
- Filiales intégrées globalement	1 509,5	19,33%	1 660,1	83,42%
<b>Sous-total</b>	<b>1 509,5</b>	<b>19,33%</b>	<b>1 660,1</b>	<b>83,42%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 809,9</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 990,0</b>	<b>100,00%</b>

### 36. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 est susceptible d'impacter négativement les activités du Groupe pour une durée qu'il est encore difficile d'apprécier. Les impacts de cette crise sanitaire sont à ce stade difficilement quantifiables mais le Groupe considère que cet évènement ne remet pas en cause la valorisation de ses actifs dans ses états financiers clos le 31 décembre 2019.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 mai 2020.

**LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES au 31 décembre 2019**

Consolidation	par intégration globale				G
	par mise en équivalence				E
<i>SOCIETES</i>				<i>% de détention</i>	
				2019	2018
<b>ARTEMIS SA</b>		<b>SOCIETE MERE</b>			
<b>LUXE</b>					
<b>KERING **</b>			<b>G</b>	<b>41,38%</b>	<b>G</b>
<i>** Pourcentage de contrôle de 58.13% en 2019 et 57.75% en 2018</i>					
<b>ACTIVITES POURSUIVIES</b>					
<b>MAISONS</b>					
France					
ALEXANDER MC QUEEN FRANCE SAS			G	41,38	G
ARCADES PONTHEIU			G	39,32	G
BALENCIAGA SA			G	41,38	G
BOTTEGA VENETA FRANCE SAS			G	41,38	G
BOUCHERON HOLDING SAS			G	41,38	G
BOUCHERON PARFUMS SAS			G	41,38	G
BOUCHERON SAS			G	41,38	G
BRIONI FRANCE SAS			G	41,38	G
C MENDES SAS			G	41,38	G
DODO PARIS SAS			G	41,38	G
FRANCE CROCO SAS			G	41,38	G
GG FRANCE SERVICES SAS			G	41,38	G
GPO HOLDING SAS			G	41,38	G
GUCCI FRANCE SAS			G	41,38	G
LES BOUTIQUES BOUCHERON SAS			G	41,38	G
POMELLATO PARIS SA			G	41,38	G
QEELIN FRANCE SARL			G	41,38	G
SOWIND FRANCE SAS			G	41,38	G
TANNERIE DE PERIERS SAS			G	41,38	G
YSL VENTES PRIVEES FRANCE SAS			G	41,38	G
YVES SAINT LAURENT BOUTIQUE FRANCE SAS			G	41,38	G
YVES SAINT LAURENT PARFUMS SAS			G	41,38	G
YVES SAINT LAURENT SAS			G	41,38	G
Allemagne					
BALENCIAGA GERMANY GMBH			G	41,38	G
BOTTEGA VENETA GERMANY GMBH			G	41,38	G
BRIONI GERMANY GMBH			G	41,38	G
DODO DEUTSCHLAND GMBH			G	41,38	G
GG LUXURY GOODS GMBH			G	41,38	G
KW LUXURY DISTRIBUTION GMBH			G	41,38	G
POMELLATO DEUTSCHLAND GMBH			G	41,38	G
KERING WATCHES LUXURY DIVISION GmbH			G	41,38	G
YVES SAINT LAURENT GERMANY GMBH			G	41,38	G
Afrique du Sud					
GG LUXURY RETAIL SOUTH AFRICA PTE LTD			G	25,66	G
Aruba					
GEMINI ARUBA NV			G	41,38	G
Australie					
ALEXANDER MCQUEEN AUSTRALIA PTY Ltd			G	41,38	
BALENCIAGA AUSTRALIA PTY LTD			G	41,38	G
BOTTEGA VENETA AUSTRALIA PTY LTD			G	41,38	G
GUCCI AUSTRALIA PTY LTD			G	41,38	G
SAINTE LAURENT AUSTRALIA PTY LTD			G	41,38	G
Autriche					
ALEXANDER McQUEEN GMBH			G	41,38	G
BOTTEGA VENETA AUSTRIA GMBH			G	41,38	G
BRIONI AUSTRIA GMBH			G	41,38	G
GUCCI AUSTRIA GMBH			G	41,38	G
YVES SAINT LAURENT AUSTRIA GMBH			G	41,38	G
Bahrein					

<i>SOCIETES</i>	<i>% de détention</i>			
	<i>2019</i>	<i>2018</i>		
FLORENCE 1921 WLL	G	20,28	G	20,11
Belgique				
GUCCI BELGIUM SA	G	41,38	G	41,04
Brésil				
BOTTEGA VENETA HOLDING LTDA	G	41,38	G	41,04
GUCCI BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	G	41,38	G	41,04
Canada				
BALENCIAGA CANADA INC	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA CANADA Ltd	G	41,38	G	41,04
G. BOUTIQUES INC	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT CANADA BOUTIQUES INC	G	41,38	G	41,04
Chili				
LUXURY GOODS CHILE SPA	G	21,11	G	20,93
Chine				
<i>Chine continentale</i>				
1921 (SHANGHAI) RESTAURANT LTD	G	41,38	G	41,04
ALEXANDER McQUEEN (SHANGAI) TRADING LTD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA FASHION SHANGAI CO LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA (CHINA) TRADING LTD	G	41,38	G	41,04
BRIONI (SHANGAI) TRADING LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI (CHINA) TRADING LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI WATCHES MARKETING CONSULTING (SHANGHAI) LTD	G	41,38	G	41,04
KERING (SHANGHAI) WATCHES AND JEWELRY LTD	G	41,38	G	41,04
LGI (SHANGHAI) ENTERPRISE MANAGEMENT LTD	G	41,38	G	41,04
POMELLATO SHANGAI CO LTD	G	41,38	G	41,04
QEELIN TRADING (SHANGAI) CO LTD	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT (SHANGHAI) TRADING LTD	G	41,38	G	41,04
<i>Hong Kong SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (HONG KONG) LTD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA ASIA PACIFIC LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA HONG KONG LTD	G	41,38	G	41,04
BOUCHERON HONG KONG LTD	G	41,38	G	41,04
BRIONI HONG KONG LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI (HONG KONG) LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI ASIA COMPANY LTD	G	41,38	G	41,04
LUXURY TIMEPIECES (HONG KONG) LTD	G	41,38	G	41,04
MOVEN INTERNATIONAL LTD	G	41,38	G	41,04
POMELLATO CHINA LTD	G	41,38	G	41,04
POMELLATO PACIFIC LTD	G	41,38	G	41,04
QEELIN LTD	G	41,38	G	41,04
ULYSSE NARDIN (ASIA PACIFIC) LTD	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT (HONG KONG) LTD	G	41,38	G	41,04
<i>Macau SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (MACAU) LTD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
BRIONI MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
KERING (MACAU) WATCHES AND JEWELRY LTD	G	41,38	G	41,04
QEELIN MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT MACAU LTD	G	41,38	G	41,04
<i>Taiwan</i>				
BOUCHERON TAIWAN CO LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI GROUP WATCHES TAIWAN LTD	G	41,38	G	41,04
ULYSSE NARDIN (TAIWAN) LTD	G	41,38	G	41,04
Corée				
ALEXANDER McQUEEN KOREA Ltd	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
BOUCHERON KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
Emirats Arabes Unis				
AP LUXURY GOODS MIDDLE EAST LLC	G	20,28		Création

SOCIETES	% de détention		
		2019	2018
ATELIER LUXURY GULF LLC	G	20,28	G 20,11
FASHION LUXURY MIDDLE EAST LLC	G	20,28	G 20,11
LUXURY FASHION GULF LLC	G	20,28	G 20,11
LUXURY GOODS GULF LLC	G	20,28	G 20,11
Espagne			
BALENCIAGA SPAIN SL	G	41,38	G 41,04
BOTTEGA VENETA ESPANA SL	G	41,38	G 41,04
BRIONI RETAIL ESPANA SL	G	41,38	G 41,04
DODO SPAIN SA	G	41,38	G 41,04
LUXURY GOODS SPAIN SL	G	41,38	G 41,04
LUXURY TIMEPIECES ESPANA SL	G	41,38	G 41,04
SOWIND IBERICA SL	G	41,38	G 41,04
YVES SAINT LAURENT SPAIN SA	G	41,38	G 41,04
Etats-Unis			
741 MADISON AVENUE CORP	G	41,38	G 41,04
ALEXANDER MCQUEEN TRADING AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
BALENCIAGA AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
BOTTEGA VENETA INC	G	41,38	G 41,04
BOUCHERON JOAILLERIE (USA) INC	G	41,38	G 41,04
BRIONI AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
BRIONI AMERICA HOLDING INC	G	41,38	G 41,04
E_LITE US INC	G	21,11	G 20,93
G. GATOR USA LLC	G	41,38	G 41,04
GUCCI AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
GUCCI CARIBBEAN INC	G	41,38	G 41,04
GUCCI GROUP WATCHES INC	G	41,38	G 41,04
GUCCI OSTERIA USA TRUST	G	41,38	Création
GUCCI OSTERIA USA LLC	G	41,38	Création
JOSEPH ALTUZARRA	E	16,78	E 16,64
LUXURY HOLDINGS INC	G	41,38	G 41,04
LUXURY TIMEPIECES AND JEWELRY USA INC	G	41,38	G 41,04
POMELLATO USA INC	G	41,38	G 41,04
TOMAS MAIER LLC		Liquidation	E 20,93
TOMAS MAIER DISTRIBUTION LLC	E	21,11	E 20,93
TOMAS MAIER HOLDING LLC	E	21,11	E 20,93
TRADEMA OF AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
ULYSSE NARDIN INC	G	41,38	G 41,04
WALL'S GATOR FARM II LLC	E	16,55	E 16,42
WG ALLIGATOR FARM LLC	E	16,55	E 16,42
YVES SAINT LAURENT AMERICA HOLDING INC	G	41,38	G 41,04
YVES SAINT LAURENT AMERICA INC	G	41,38	G 41,04
Grande-Bretagne			
ALEXANDER McQUEEN TRADING LTD	G	41,38	G 41,04
AUTUMNPAPER LTD	G	41,38	G 41,04
BALENCIAGA UK LTD	G	41,38	G 41,04
BIRDSWAN SOLUTIONS LTD	G	41,38	G 41,04
BOTTEGA VENETA UK CO LTD	G	41,38	G 41,04
BOUCHERON UK LTD	G	41,38	G 41,04
BRIONI UK LTD	G	41,38	G 41,04
DODO (UK) LTD	G	41,38	G 41,04
GUCCI LTD	G	41,38	G 41,04
LUXURY TIMEPIECES UK LTD	G	41,38	G 41,04
LUXURY TIMEPIECES & JEWELLERY OUTLETS LTD	G	41,38	G 41,04
PAINTGATE LTD	G	41,38	G 41,04
POMELLATO (UK) LTD	G	41,38	G 41,04
YVES SAINT LAURENT UK LTD	G	41,38	G 41,04
Grèce			
LUXURY GOODS GREECE AE	G	41,30	G 40,96
Guam			
BOTTEGA VENETA GUAM INC	G	41,38	G 41,04
GUCCI GROUP GUAM INC	G	41,38	G 41,04
Hongrie			
GUCCI HUNGARY KFT	G	41,38	G 41,04
Inde			
LUXURY GOODS RETAIL PRIVATE LTD LGR	G	21,11	G 20,93

SOCIETES			% de détention		
			2019	2018	
	Irlande				
GUCCI IRELAND LTD		G	41,38	G	41,04
	Italie				
ACCADEMICA DELLA PELLETERIA SRL		G	21,11	G	20,93
ALEXANDER MCQUEEN ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
ALEXANDER MCQUEEN ONLINE ITALIA SRL		G	41,38		Création
BALENCIAGA LOGISTICA SRL		G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA ONLINE ITALIA SRL		G	41,38		Création
BALENCIAGA RETAIL ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
B.V. ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
B.V. LUXURY SRL		G	41,38	G	41,04
B.V. SERVIZI SRL			Fusion	G	41,04
BOTTEGA VENETA SRL		G	41,38	G	41,04
BRIONI ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
BRIONI GERMANICS HOLDING SRL		G	41,38	G	41,04
BRIONI SERVIZI SRL			Fusion	G	41,04
BRIONI SPA		G	41,38	G	41,04
CALZATURIFICIO FLORA SRL			Fusion	G	41,04
CARAVEL PELLI PREGIATE SPA		G	41,38	G	41,04
CHEM - TEC SRL		G	21,11		Acquisition
COLONNA SPA		G	21,11		Acquisition
CONCERIA BLUTONIC SPA		G	21,11	G	20,93
CONCERIA 800 SPA		G	21,11		Acquisition
DESIGN MANAGEMENT SRL		G	41,38	G	41,04
DESIGN MANAGEMENT 2 SRL		G	41,38	G	41,04
E_LITE SPA		G	21,11	G	20,93
FALCO PELLAMI SPA		G	21,11		Acquisition
G. COMMERCE EUROPE SPA		G	41,38	G	41,04
GF LOGISTICA SRL			Fusion	G	41,04
GARPE SRL		G	41,38	G	41,04
GGW ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
GJP SRL		G	41,38	G	41,04
GOS SRL			Fusion		-
GPA SRL		G	41,38	G	41,04
GT SRL		G	41,38	G	41,04
GUCCI GARDEN SRL		G	41,38	G	41,04
GUCCI IMMOBILIARE LECCIO SRL		G	41,38	G	41,04
GUCCI LOGISTICA SPA		G	41,38	G	41,04
GUCCIO GUCCI SPA		G	41,38	G	41,04
IMMOBILIARE ARMEA SRL		G	41,38		-
K RETAIL ROMA SRL		G	41,38	G	41,04
KERING FASHION OPERATIONS SRL		G	41,38	G	41,04
LECCIO SRL		G	41,38	G	41,04
LGM SRL			Cession	G	30,08
LUXURY GOODS ITALIA SPA		G	41,38	G	41,04
LUXURY GOODS OUTLET SRL		G	41,38	G	41,04
MANIFATTURA VENETA PELLETERIE SRL		G	41,38	G	41,04
MARBELLA PELLAMI SPA		G	21,11		Acquisition
PIGINI SRL		G	41,38	G	41,04
POMELLATO EUROPA SPA		G	41,38	G	41,04
POMELLATO SPA		G	41,38	G	41,04
ROMAN STYLE SPA		G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT ECOMMERCE SRL		G	41,38		Création
SAMMEZZANO OUTLET SRL		G	41,38	G	41,04
SL LUXURY RETAIL SRL		G	41,38	G	41,04
SOWIND ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
TIGER FLEX SRL		G	41,38	G	41,04
TOMAS MAIER ITALIA SRL		E	21,11	E	20,93
TRAMOR SRL		G	41,38	G	41,04
ULYSSE NARDIN ITALIA SRL		G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT SHOES SRL		G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT LOGISTICA SRL		G	41,38	G	41,04
	Japon				
BALENCIAGA JAPAN LTD		G	41,38	G	41,04

SOCIETES	% de détention			2018
		2019		
BOTTEGA VENETA JAPAN LTD	G	41,38	G	41,04
BOUCHERON JAPAN LTD	G	41,38	G	41,04
BRIONI JAPAN & CO LTD	G	41,38	G	41,04
E_LITE JAPAN LTD	G	21,11	G	20,93
LUXURY TIMEPIECES JAPAN LTD	G	41,38	G	41,04
POMELLATO JAPAN CO LTD	G	41,38	G	41,04
SOWIND JAPAN KK	G	41,38	G	41,04
Kazakhstan				
ULYSSE NARDIN KAZAKHSTAN LLP	E	20,69	E	20,52
Koweït				
B.A.L FOR READY-TO-WEAR APPAREL AND ACCESSORIES WLL	G	20,28		Acquisition
BOTTEGA VENETA LEATHER GOODS KUWAIT WLL	G	20,28		Création
LUXURY GOODS KUWAIT WII	G	10,76	G	10,67
YSL KUWAIT FOR READYMADE CLOTHES AND ACCESSORIES WLL	G	20,28	G	20,11
Luxembourg				
BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL SARL	G	41,38	G	41,04
CASTERA SARL	G	41,38	G	41,04
GUCCI GULF INVESTMENTS SARL	G	41,38	G	41,04
QEELIN HOLDING LUXEMBOURG SA	G	41,38	G	41,04
Malaisie				
AUTUMNPAPER MALAYSIA SDN BHD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA SEA MALAYSIA SDN BHD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA MALAYSIA SDN BHD	G	41,38	G	41,04
GUCCI (MALAYSIA) SDN BHD	G	41,38	G	41,04
KERING WATCHES AND JEWELRY (MALAYSIA) SDN BHD	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT (MALAYSIA) SDN BHD	G	41,38	G	41,04
Mexique				
BALENCIAGA RETAIL MEXICO S DE RL DE CV	G	41,38		Création
BOTTEGA VENETA MEXICO S DE RL DE CV	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA SERVICIOS S DE RL DE CV	G	41,38	G	41,04
D ITALIAN CHARMS SA DE CV	G	41,38	G	41,04
GUCCI IMPORTACIONES SA DE CV	G	41,38	G	41,04
GUCCI MEXICO SA DE CV	G	41,38	G	41,04
RETAIL LUXURY SERVICIOS SA DE CV	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT MEXICO S DE RL DE CV	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT SERVICIOS S DE RL DE CV	G	41,38	G	41,04
SERVICIOS DE PERSONAL BALENCIAGA S DE RL DE CV	G	41,38		Création
Monaco				
BOUCHERON SAM	G	41,38	G	41,04
GUCCI SAM	G	41,38	G	41,04
KERING RETAIL MONACO SAM	G	41,38	G	41,04
SAM YVES SAINT LAURENT OF MONACO	G	41,38	G	41,04
SMHJ SAM	G	41,30	G	40,95
Mongolie				
ULYSSE NARDIN MONGOLIA LLC	E	20,69	E	20,52
Nouvelle Zélande				
GUCCI NEW ZEALAND LTD	G	41,38	G	41,04
Panama				
LUXURY GOODS PANAMA S de RL	G	21,11	G	20,93
SAINT LAURENT PANAMA INC	G	41,38		Création
Pays-Bas				
BOTTEGA VENETA NETHERLANDS BV	G	41,38	G	41,04
G. DISTRIBUTION BV	G	41,38	G	41,04
GG MIDDLE EAST BV	G	21,11	G	20,93
GG OTHER TERRITORIES BV	G	41,38	G	41,04
GUCCI NETHERLANDS BV	G	41,38	G	41,04
KERING ASIAN HOLDING BV	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT NETHERLANDS BV	G	41,38	G	41,04
Portugal				
BOTTEGA VENETA PORTUGAL UNIPessoal LDA	G	41,38		Création
Qatar				
SAINT LAURENT PARIS LLC	G	9,93	G	9,85
LUXURY GOODS QATAR LLC	G	10,55	G	10,47
République Tchèque				
BRIONI CZECH REPUBLIC SRO	G	41,38	G	41,04

SOCIETES	% de détention		2019	2018
LUXURY GOODS CZECH REPUBLIC SRO	G	41,38	G	41,04
YVES SAINT LAURENT CZECH REPUBLIC SRO	G	41,38		Création
Roumanie				
SIFA INTERNATIONAL SRL	G	28,97	G	28,73
Russie				
BOUCHERON RUSSIA OOO	G	41,38	G	41,04
GUCCI RUS OOO	G	41,38	G	41,04
ULYSSE NARDIN RUSSIA LLC	G	41,38	G	41,04
Serbie				
LUXURY TANNERY DOO	G	21,11	G	20,93
F.LLI ROSSI SHOES DOO	G	28,97		Acquisition
Singapour				
ALEXANDER McQUEEN (SINGAPORE) PTE LTD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA SINGAPORE PTE LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA SINGAPORE PTE LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI SINGAPORE PTE LTD	G	41,38	G	41,04
SAINT LAURENT (SINGAPORE) PTE LTD	G	41,38	G	41,04
Suisse				
BALENCIAGA SWITZERLAND SA	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA SA	G	41,38	G	41,04
BOUCHERON (SUISSE) SA	G	41,38	G	41,04
BRIONI SWITZERLAND SA	G	41,38	G	41,04
DONZE CADRANS SA	G	41,38	G	41,04
FABBRICA QUADRANTI SA	G	41,38	G	41,04
GT SILK SA	G	41,38	G	41,04
GUCCI SWISS RETAIL SA	G	41,38	G	41,04
GUCCI SWISS TIMEPIECES SA	G	41,38		Création
LUXURY GOODS INTERNATIONAL SA	G	41,38	G	41,04
LUXURY GOODS OUTLETS EUROPE SAGL	G	41,38	G	41,04
OCHS UND JUNIOR AG	E	13,57	E	13,46
SIGATEC SA	E	20,69	E	20,52
SOWIND GROUP SA	G	41,38	G	41,04
SOWIND SA	G	41,38	G	41,04
THE MALL LUXURY OUTLET SA	G	41,38	G	41,04
ULYSSE NARDIN LE LOCLE SA	G	41,38	G	41,04
UNCA SA	E	20,69	E	20,52
YVES SAINT LAURENT SWITZERLAND SA	G	41,38	G	41,04
Thaïlande				
ALEXANDER MCQUEEN (THAILAND) LTD	G	41,38	G	41,04
BALENCIAGA THAILAND LTD	G	41,38	G	41,04
BOTTEGA VENETA (THAILAND) Ltd	G	31,04	G	30,78
CLOSED-CYCLE BREEDING INTERNATIONAL LTD	G	19,86	G	19,70
G. OPERATIONS FRASEC LTD	G	20,28	G	20,11
GUCCI SERVICES (THAILAND) CO LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI (THAILAND) CO LTD	G	41,38	G	41,04
GUCCI SERVICES (THAILAND) Ltd	G	40,56		Création
LUXURY GOODS (THAILAND) Ltd	G	31,04	G	30,78
SAINT LAURENT (THAILAND) CO LTD	G	41,38	G	41,04
Turquie				
GUCCI TURKEY LUXURY GOODS TRADE LLP	G	41,38		Création
POMELLATO MUCEVHERAT VE AKSESUAR DAGITIM VE TICARET LIMITED SIRKETI	G	41,38	G	41,04
Vietnam				
GUCCI VIETNAM CO LTD	G	41,38	G	41,04
<b><u>CORPORATE ET AUTRES - KERING</u></b>				
France				
CONSEIL ET ASSISTANCE	G	41,38	G	41,04
DISCODIS SAS	G	41,38	G	41,04
GG FRANCE 13 SAS	G	41,38	G	41,04
GG FRANCE 14 SAS	G	41,38	G	41,04
KERING FRANCE PARTICIPATIONS SAS	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR FRANCE SAS	G	26,07	G	25,86
KERING FINANCE SNC	G	41,38	G	41,04
KERING SIGNATURE	G	41,38	G	41,04

SOCIETES	% de détention			
		2019		2018
MANUFACTURE KERING EYEWEAR SAS	G	26,07	G	25,86
SAPRODIS SERVICES SAS		Liquidation	G	41,04
Allemagne				
KERING EYEWEAR DACH GMBH	G	26,07	G	25,86
Australie				
KERING AUSTRALIA PTY LTD	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR AUSTRALIA PTY LTD	G	26,07	G	25,86
Chine				
Chine continentale				
GUANGZHOU KGS CORPORATE MANAGEMENT & CONSULTANCY LTD	G	41,38	G	41,04
KERING (CHINA) ENTERPRISE MANAGEMENT Ltd	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR SHANGHAI TRADING ENTERPRISES LTD	G	26,07	G	25,86
REDCATS COMMERCE ET TRADING (SHANGHAI) CO LTD	G	41,38	G	41,04
REDCATS SOURCING (SHANGAI) LTD	G	41,38	G	41,04
Hong Kong SAR				
KERING ASIA PACIFIC LTD	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR APAC LTD	G	26,07	G	25,86
KGS GLOBAL MANAGEMENT SERVICES LTD	G	41,38	G	41,04
KGS SOURCING LTD	G	41,38	G	41,04
Taiwan				
KERING EYEWEAR TAIWAN LTD	G	26,07	G	25,86
Corée				
KERING EYEWEAR KOREA Ltd	G	26,07	G	25,86
KERING KOREA LTD	G	41,38	G	41,04
Croatie				
KERING EYEWEAR SOUTH EAST EUROPE DOO	G	26,07		Création
Emirats Arabes Unis				
KERING SERVICES MIDDLE EAST	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR MIDDLE EAST FZ-LLC	G	26,07		Création
Espagne				
KERING EYEWEAR ESPANA SA	G	26,07	G	25,86
KERING SPAIN SL	G	41,38	G	41,04
Etats-Unis				
KERING AMERICAS INC	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR USA INC	G	26,07	G	25,86
Grande-Bretagne				
KERING EYEWEAR UK LTD	G	26,07	G	25,86
KERING INTERNATIONAL LTD	G	41,38	G	41,04
KERING UK SERVICES LTD	G	41,38	G	41,04
Italie				
ALEXANDER MCQUEEN LOGISTICA SRL	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR SPA	G	26,07	G	25,86
KERING ITALIA SPA	G	41,38	G	41,04
KERING SERVICE ITALIA SPA	G	41,38	G	41,04
TRENTI INDUSTRIA OCCHIALI SRL	E	12,42		Acquisition
Inde				
KERING EYEWEAR INDIA LTD	G	26,07	G	25,86
KGS SOURCING INDIA PTE LTD	G	41,38	G	41,04
Japon				
GUCCI YUGEN KAISHA	G	41,38	G	41,04
KERING EYEWEAR JAPAN LTD	G	26,07	G	25,86
KERING JAPAN LTD	G	41,38	G	41,04
KERING TOKYO INVESTMENT LTD	G	41,38	G	41,04
Luxembourg				
E_KERING LUX SA	G	41,38	G	41,04
KERING LUXEMBOURG SA	G	41,38	G	41,04
KERING RE	G	41,38	G	41,04
Malaisie				
KERING EYEWEAR MALAYSIA SDN BHD	G	26,07	G	25,86
KERING SERVICES MALAYSIA SDN BHD	G	41,38	G	41,04
Mexique				
KERING MEXICO S DE RL DE CV	G	41,38	G	41,04
Pays-Bas				
K. OPERATIONS BV	G	41,38	G	41,04
GUCCI INTERNATIONAL NV		Fusion	G	41,04

SOCIETES	% de détention			
		2019		2018
GUCCI PARTICIPATION BV	G	41,38	G	41,04
KERING HOLLAND NV	G	41,38	G	41,04
KERING INVESTMENTS EUROPE BV	G	41,38	G	41,04
				Singapour
KERING EYEWEAR SINGAPORE PTE LTD	G	26,07	G	25,86
KERING (SINGAPORE) WATCHES AND JEWELRY PTE LTD	G	41,38		Création
KERING SOUTH EAST ASIA PTE LTD	G	41,38	G	41,04
				Suisse
LUXURY GOODS LOGISTICS SA	G	21,11	G	20,93
LUXURY GOODS OPERATIONS SA	G	21,11	G	20,93
LUXURY GOODS SERVICES SA		Fusion	G	41,04
				Turquie
KGS SOURCING TURKEY LTD	G	41,38	G	41,04

#### ACTIVITES ABANDONNEES

<b><u>VOLCOM</u></b>				
VOLCOM LLC			Cession G	41,04
LS&S RETAIL LLC			Cession G	41,04
VOLCOM ASIA PACIFIC LTD			Cession G	41,04
VOLCOM AUSTRALIA HOLDING COMPANY PTY LTD			Cession G	41,04
VOLCOM AUSTRALIA PTY LTD			Cession G	41,04
VOLCOM CANADA INC			Cession G	41,04
VOLCOM DISTRIBUTION (UK) LTD			Cession G	41,04
VOLCOM DISTRIBUTION SPAIN SL			Cession G	41,04
VOLCOM INTERNATIONAL SARL			Cession G	41,04
VOLCOM JAPAN GODOGAISHIYA			Cession G	41,04
VOLCOM LUXEMBOURG HOLDING SA			Cession G	41,04
VOLCOM NEW ZEALAND Ltd			Cession G	41,04
VOLCOM RETAIL (UK) LTD			Cession G	41,04
VOLCOM RETAIL LLC			Cession G	41,04
VOLCOM RETAIL OUTLET LLC			Cession G	41,04
VOLCOM SAS			Cession G	41,04
WELCOM DISTRIBUTION SARL			Cession G	41,04

<b><u>STELLA McCARTNEY</u></b>				
STELLA McCARTNEY FRANCE SAS			Cession G	20,52
LUXURY FASHION LUXEMBOURG SA			Cession G	20,52
LUXURY FASHION SA			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY (SHANGHAI) TRADING LTD			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY AMERICA INC			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY HONG KONG LTD			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY ITALIA SRL			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY JAPAN LTD			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY KIDS ITALIA SRL			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY LTD			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY SPAIN SL			Cession G	20,52
STELLA McCARTNEY TAIWAN LTD			Cession G	20,52

<b><u>CHRISTOPHER KANE</u></b>				
CHRISTOPHER KANE FRANCE SA			Cession G	20,93
CHRISTOPHER KANE INC			Cession G	20,93
CHRISTOPHER KANE LTD			Cession G	20,93
CHRISTOPHER KANE SRL			Cession G	20,93

#### VENTES AUX ENCHERES

<b><u>CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC</u></b> (Grande-Bretagne)				
				Grande Bretagne
BLAINS LTD	G	100,00	G	100,00
C A JEWELLERY LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE, MANSON AND WOODS (BELGIUM) LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE, MANSON AND WOODS LTD	G	100,00	G	100,00

<i>SOCIETES</i>	<i>% de détention</i>			
		<i>2019</i>		<i>2018</i>
CHRISTIE'S (PENSION TRUSTEES) LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S ART COLLECTION SERVICES LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S ASSETS HOLDINGS LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S ASSETS LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S EDUCATION LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S EUROPE LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S EUROPEAN HOLDINGS LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S HONG KONG (HOLDINGS) LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S IMAGES LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL MEDIA DIVISION LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE EUROPE LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S OVERSEAS HOLDINGS LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES HOLDINGS LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S SCOTLAND LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S SOUTH KENSINGTON LTD	G	100,00	G	100,00
CI PROPERTY AND INVESTMENTS LTD	G	100,00	G	100,00
FIRST PROPERTY AND INVESTMENT MANAGEMENT LTD	G	100,00	G	100,00
HALL AND KNIGHT LTD	G	100,00	G	100,00
COLLECTRIUM LIMITED (ex KING STREET FINE ART LTD)	G	100,00	G	100,00
STUDIO SMK LTD	G	100,00	G	100,00
TOPSAIL INSURANCE COMPANY LTD	G	100,00	G	100,00
Allemagne				
CHRISTIE'S (DEUTSCHLAND) GMBH	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S AUKTIONEN GMBH	G	100,00	G	100,00
HAUNCH OF VENISON GMBH	G	100,00	G	100,00
Australie				
CHRISTIE'S AUSTRALIA PTY LTD	G	100,00	G	100,00
Autriche				
CHRISTIE'S KUNSTAUKTIONEN GMBH	G	100,00	G	100,00
Belgique				
CHRISTIE'S BELGIUM SA	G	100,00	G	100,00
Brésil				
CHRISTIE'S BRASIL NEGOCIOS EM ARTE LIMITADA	G	100,00	G	100,00
Canada				
CHRISTIE'S CANADA INC	G	100,00	G	100,00
Chili				
CHRISTIE'S CHILE SPA	G	100,00	G	100,00
Chine				
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) CO LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) WAIGAOQIAO CO LTD	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S CULTURAL AND ART (BEIJING) CO LTD	G	100,00	G	100,00
Emirats Arabes Unis				
CHRISTIE'S LTD	G	100,00	G	100,00
Espagne				
CHRISTIE'S IBERICA SL	G	100,00	G	100,00
Etats-Unis				
ARTCAPTURE LLC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S APPRAISALS INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S ASSETS INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S EDUCATION INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S HOLDINGS INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT INC	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE - GROUP INC (ex CHRISTIE'S INTERNATIONAL	G	100,00	G	100,00
COLLECTRIUM INC	G	100,00	G	100,00
HAUNCH OF VENISON INC	G	100,00	G	100,00
PARK ART HOLDINGS INC	G	100,00	G	100,00
France				
CHRISTIE'S FRANCE SAS	G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S FRANCE SNC	G	100,00	G	100,00
Hong-Kong				

SOCIETES	% de détention				
		2019		2018	
CHRISTIE, MANSON AND WOODS (HONG KONG) LTD		G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S CHINA LTD		G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S HONG KONG LTD		G	100,00	G	100,00
	Inde				
CHRISTIE'S INDIA PRIVATE LTD		G	100,00	G	100,00
	Israël				
CHRISTIE'S (ISRAEL) LTD		G	100,00	G	100,00
	Japon				
CHRISTIE'S JAPAN LTD		G	100,00	G	100,00
	Malaisie				
CHRISTIE'S MALAYSIA ART BUSINESS SDN BHD		G	100,00	G	100,00
	Monaco				
CHRISTIE'S MONACO SAM		G	100,00	G	100,00
	Pays-Bas				
CHRISTIE'S AMSTERDAM BV		G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S BV		G	100,00	G	100,00
	Russie				
CHRISTIE'S LIMITED LIABILITY COMPANY		G	100,00	G	100,00
	Singapour				
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SINGAPORE PTE LTD		G	100,00	G	100,00
	Suisse				
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SA		G	100,00	G	100,00
CHRISTIE'S ECOMMERCE SA		G	100,00	G	100,00
HAUNCH OF VENISON AG		G	100,00	G	100,00
	Thaïlande				
CHRISTIE'S AUCTION (THAILAND) CO LTD		G	100,00	G	100,00

#### VIGNOBLES

<b><u>SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU LATOUR</u></b>		G	95,48	G	95,48
	France				
SARL CHÂTEAU LATOUR DIFFUSION		G	95,48	G	95,48
<b><u>DOMAINE D'EUGENIE</u></b>		G	100,00	G	100,00
	France				
H2O		G	100,00	G	100,00
<b><u>DOMAINE DE CHÂTEAU GRILLET</u></b> (France)		G	100,00	G	100,00
<b><u>SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU GRILLET</u></b> (France)		G	100,00	G	100,00
<b><u>CHÂTEAU SIAURAC AND CO</u></b>		G	100,00	G	100,00
	France				
DOMAINE DE SIAURAC		G	89,05	G	89,05
<b><u>PAN</u></b> (France)		G	100,00	G	100,00
<b><u>KERWIN ESTATE</u></b> (Etats-Unis)		G	100,00	G	100,00
<b><u>CLOS DE TART</u></b> (France)		G	100,00	G	100,00

#### CROISIERES

<b><u>ARVAG</u></b> (France)		G	92,81	G	92,25
	France				
COMPAGNIE DES ILES DU DIAMANT SA		G	92,81	G	92,25
COMPAGNIE DU PONANT SAS		G	92,81	G	92,25
ILES DU PONANT 1		G	90,30	G	89,76
SODETOUR INTERNATIONAL SA		G	92,81	G	92,25
OUNAS SAS		G	92,81		Acquisition
POINT BARROW SAS		G	92,81		Acquisition
	Australie				
COMPAGNIE DU PONANT PTY LTD		G	92,81	G	92,25

SOCIETES	% de détention			
		2019		2018
	Chine			
COMPAGNIE DU PONANT HONG KONG LTD	G	92,81	G	92,25
COMPAGNIE DU PONANT SHANGAI INFORMATION CONSULTING CO	G	92,81	G	92,25
	Etats-Unis			
PONANT USA LLC	G	92,81	G	92,25
PAUL GAUGUIN CRUISE LINE LTD	G	92,81		Acquisition

#### AUTRES ACTIVITES ARTEMIS

<b>PUMA SE</b> (Allemagne)	E	<b>35,32</b>	E	<b>35,02</b>
<b>FININTEL</b>		<b>Fusion</b>	<b>G</b>	<b>100,00</b>
AGEFI	France	Cession	G	100,00
<b>SEBDO LE POINT</b>		<b>G</b>	<b>G</b>	<b>100,00</b>
	France			
LE POINT COMMUNICATION	G	100,00	G	100,00
LE POINT DEVELOPPEMENT	G	99,90	G	99,90
<b>STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB SASP</b> (France)	<b>G</b>	<b>100,00</b>	<b>G</b>	<b>100,00</b>
<b>SCAR</b> (France)	E	<b>49,00</b>	E	<b>49,00</b>

#### HOLDINGS ARTEMIS

	France			
AROK INTERNATIONAL	G	100,00	G	100,00
ARCHER (ex ARTEMIS 21)	G	98,92	G	98,92
ARTEMIS 24	G	96,63	G	96,63
ORTYGIA (ex ARTEMIS 25)	G	100,00	G	100,00
ARTEMIS DOMAINES (ex DELOR)	G	100,00	G	100,00
ARTEMIS FINANCE	G	100,00	G	100,00
ARTEMIS INVESTISSEMENTS	G	100,00	G	100,00
EPS	G	100,00	G	100,00
SEMIRAT (ex ARTEMIS 22)	G	100,00	G	100,00
TER OBLIGATIONS (ex ARTEMIS 32)	G	98,92	G	98,92
TERISAM (ex ARTEMIS 19)	G	100,00	G	100,00
ARTEMIS 34	G	100,00	G	100,00
ARTEMIS 35	G	100,00	G	100,00

\* Les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations qui peut différer de leur pourcentage de détention dans le capital